



Communauté de communes du Val d'Amour (CCVA)

Etude prospective de transfert des compétences
eau potable et assainissement collectif

Phase 1 :

Etat des lieux des compétences eau potable et assainissement
sur le territoire de la CCVA

5 juillet 2016

Table des matières

1. La compétence « eau potable »	4
1.1 La distribution de l'eau potable sur le territoire	5
1.2 La protection des ressources en eau et la connaissance et la gestion du patrimoine du réseau	20
1.3 Les travaux engagés et l'encours de dette	24
2. La compétence « assainissement »	27
2.1 La compétence « assainissement collectif »	29
2.1.1 <i>La collecte</i>	31
2.1.2 <i>Le transport</i>	39
2.1.3 <i>Le traitement</i>	44
2.2 La compétence « assainissement non collectif »	57
3. Les tarifs appliqués sur le territoire de la CCVA	61
3.1 Les tarifs appliqués pour l'EP	62
3.2 Les tarifs appliqués pour l'AC	65

- Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Jura, pris par arrêté préfectoral du 29/03/2016, indique que la CCVA bénéficie d'un **régime dérogatoire compte tenu de sa faible densité de population (34,1 hbts/km²) et n'est pas donc pas concernée par une fusion** avec des communautés de communes et/ou d'agglomération voisines.
- **Le projet de l'intégration des communes d'Arc-et-Senans, Buffard et Chay**, dans le périmètre de la CCVA, **n'a pas été retenu** suite au rejet par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du Doubs.
- La loi NOTRe prévoit, sur la période 2017-2020, un **renforcement des compétences obligatoires notamment les compétences « Eau Potable (EP) » et « Assainissement » (Collectif (AC) et Non Collectif (ANC)) à échéance du 1^{er} janvier 2020** (optionnelles à effet du 01/01/2017).
- A ce jour, les compétences EP et AC (collecte) sont **communales ou syndicales** selon les communes membres de la CCVA. **La CCVA est déjà compétente pour le transport et le traitement des eaux usées de l'AC et la compétence ANC.**
- Dans une logique d'anticipation de ces prises de compétences obligatoires et d'harmonisation des différents modes de gestion qui coexistent actuellement sur le territoire, la CCVA a fait appel au cabinet KPMG afin d'établir, dans un premier temps, **un état des lieux organisationnel, technique, juridique et financier des compétences « eau potable » et « assainissement ».**



1. La compétence « Eau Potable » (EP) sur le territoire de la CCVA



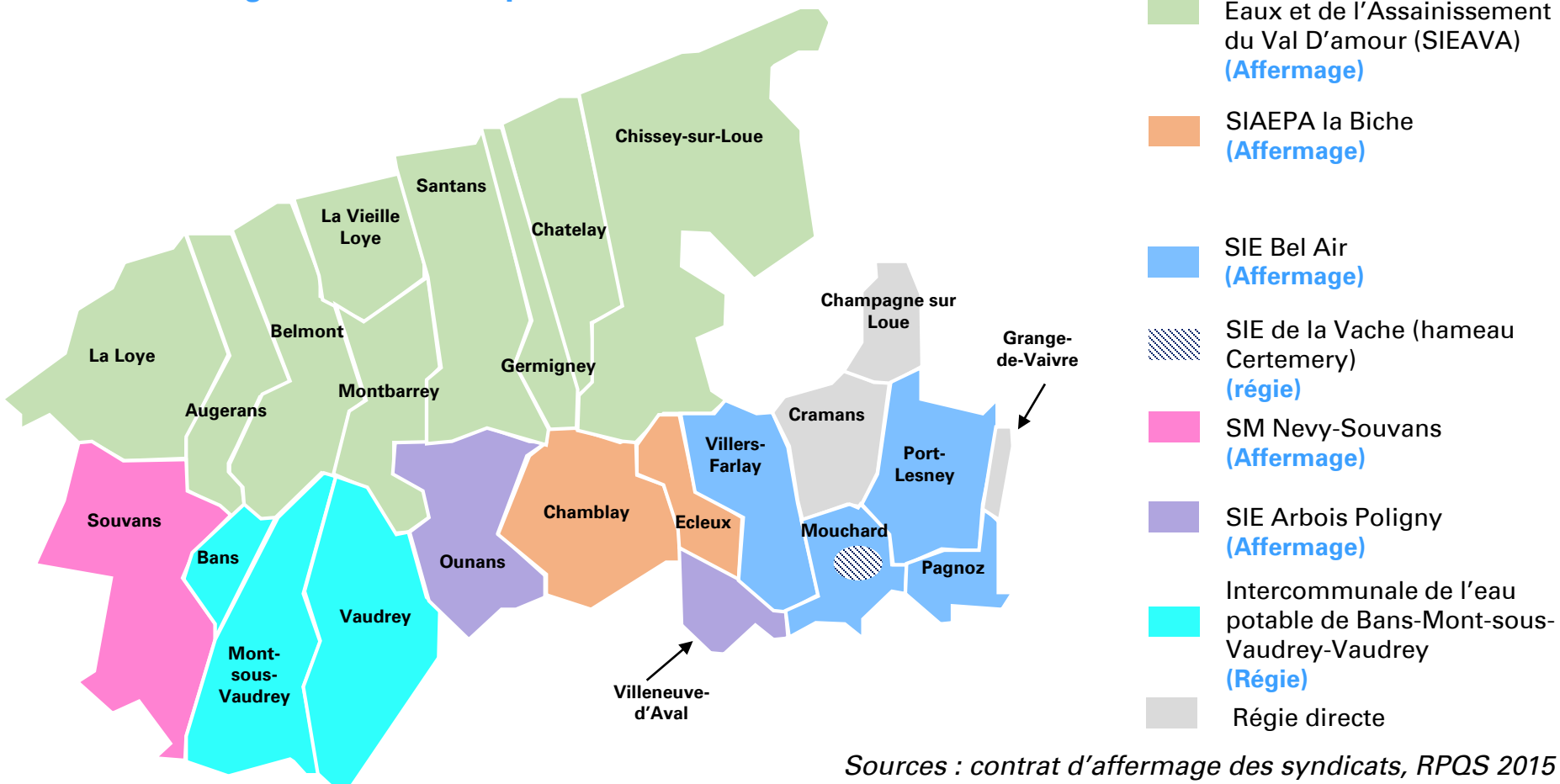
1.1 La distribution d' EP sur le territoire de la CCVA

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

Organisation de l'EP sur le territoire de la CCVA

Sur le territoire, **le service de l'eau potable** est géré par les communes soit :

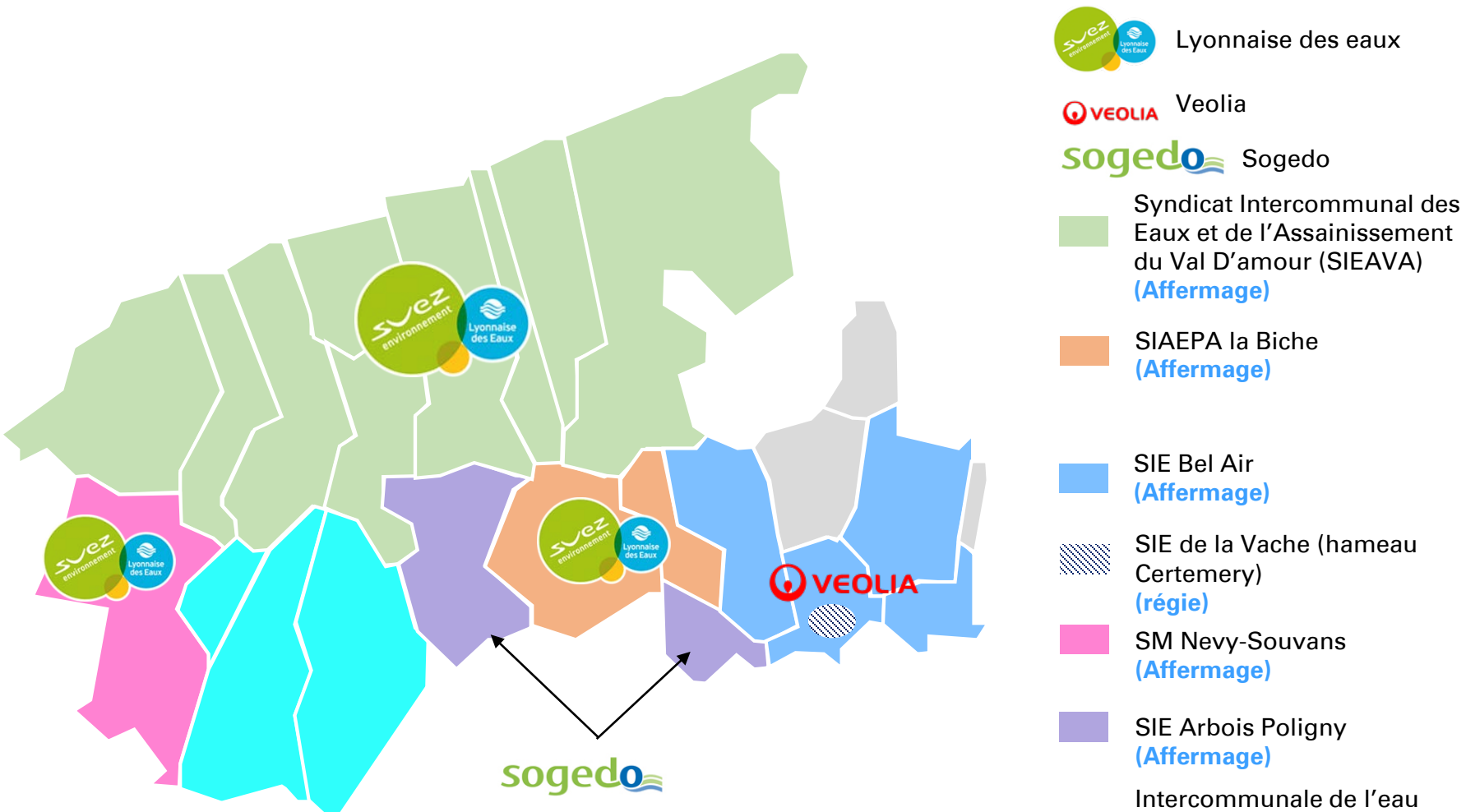
- **en régie directe**
- **en adhérant à des syndicats** l'exerçant **en régie** ou via un **contrat de délégation de service public** avec un fermier.



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPOS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

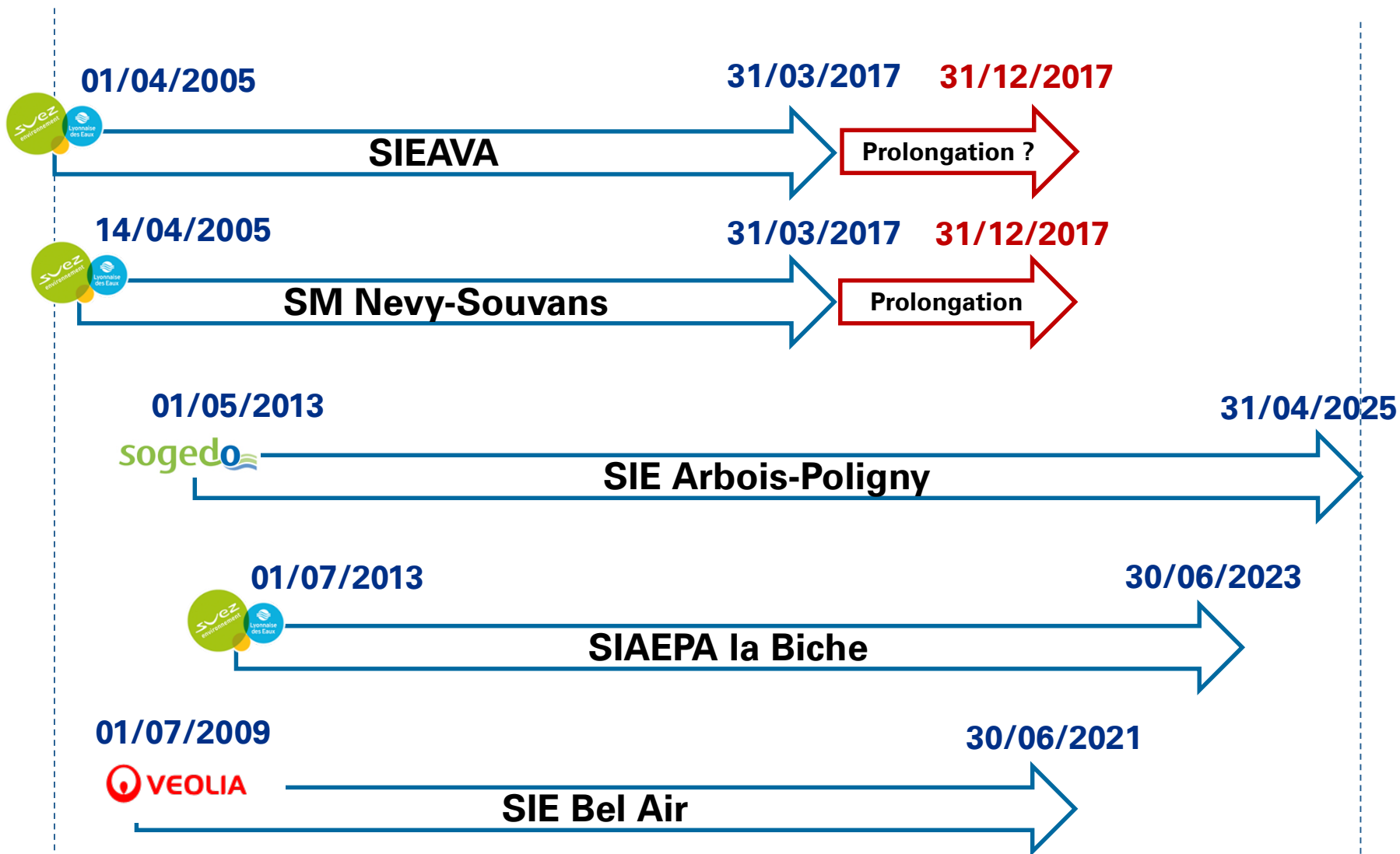
Déléataires exerçant par affermage la compétence EP



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RQOS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

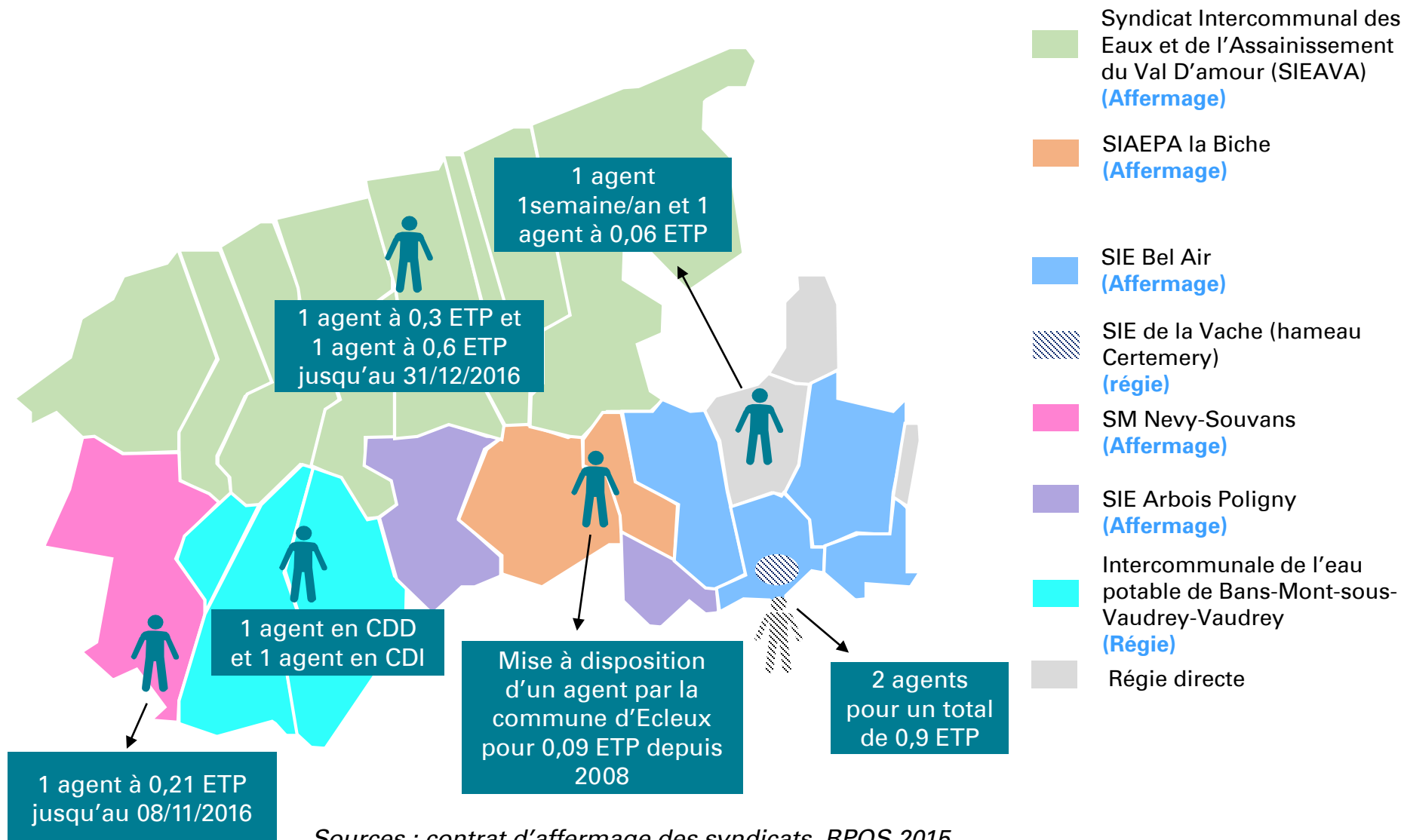
Échéances des contrats d'affermage



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPQS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

Personnel relatif à la compétence EP



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPOS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

Organisation du réseaux de l'EP (1/3)

Linéaire de réseau d'eau potable au 31/12/2015 (kml)

Syndicat	Communes desservies	Linéaire de réseau (kml)
SIEAVA	Augerans	61,006
	Belmont	
	Chatelay	
	Chissey sur Loue	
	Germigney	
	La Loye	
	La Vieille Loye	
	Montbarrey	
	Santans	
SIAEPA la Biche	Chamblay	11,546
	Ecleux	
/	Champagne-sur-Loue	2,500
SIE de la Vache	Hameau Certemery (Mouchard)	RPOS 2015 non communiqué

Sources : RAD 2015, RPOS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

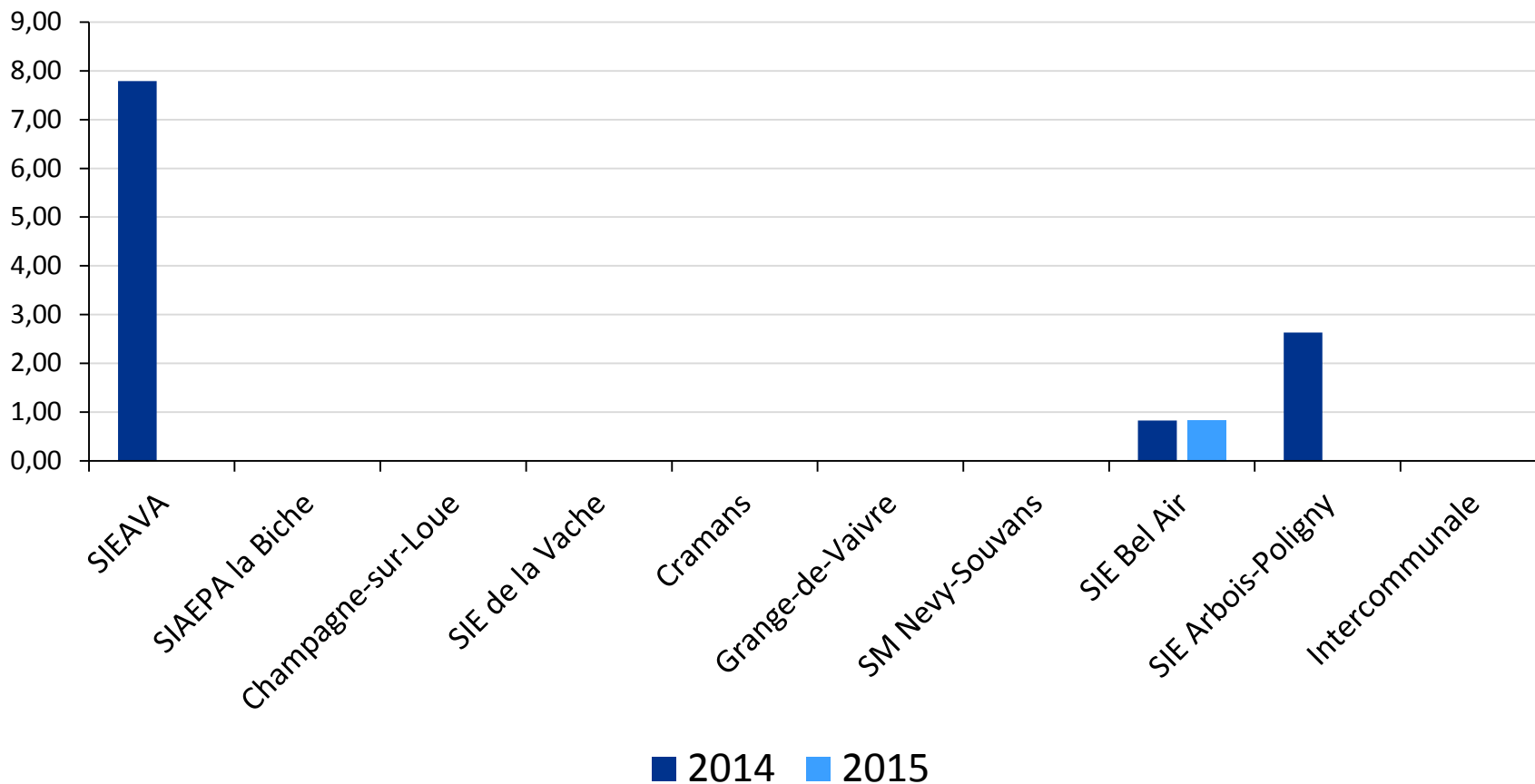
Organisation du réseaux de l'EP (2/3)

Linéaire de réseau d'eau potable au 31/12/2015 (kml)

Syndicat	Communes desservies	Linéaire de réseau (kml)
/	Cramans	RPOS 2015 non communiqué
/	Grange-de-Vaivre	RPOS 2015 non communiqué
SM Nevy-Souvans	Souvans	20,543
	Nevy-lès-Dole	
SIE Bel Air	Mouchard	46,000
	Pagnoz	
	Port-Lesney	
	Villers-Farlay	
SIE Arbois Poligny	Ounans	RPOS 2015 non communiqué
	Villeneuve-d'Aval	
	Autres communes	
L'intercommunale de B/MsV/V	Bans	RPOS 2015 non communiqué
	Mont-sous-Vaudrey	
	Vaudrey	

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour





Linéaire de réseau renouvelé/extension de réseau en 2014 et 2015 (kml)

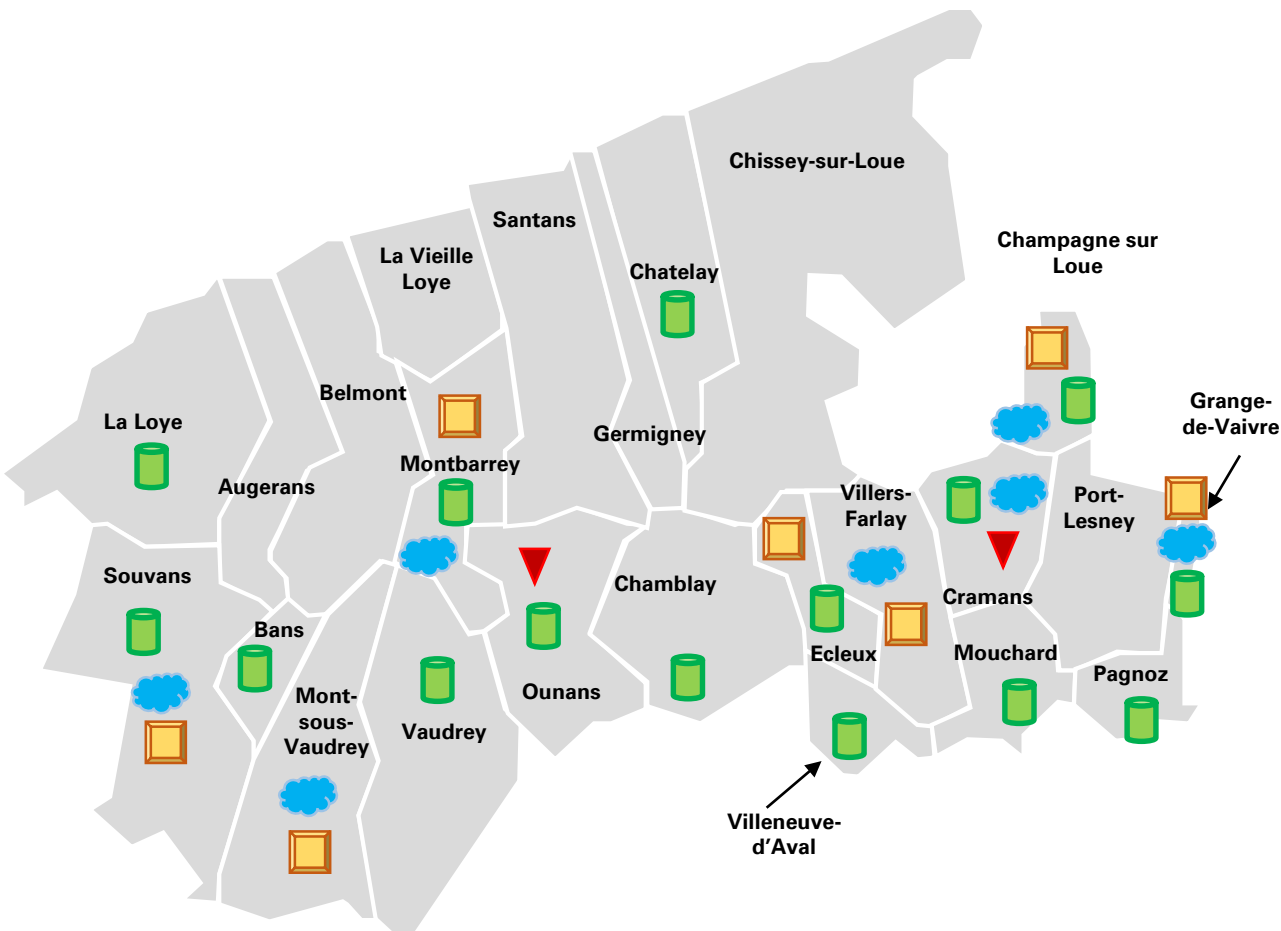


Sources : RAD 2014 et 2015, RPQS 2014 et 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA Les points de prélèvement en EP

Les différents points de prélèvement et ouvrages de distribution d'eau

-  Station de pompage
-  Forage
-  Nappe/source
-  Réservoir



Sources : RAD 2015, RPOS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA Le nombre d'abonnés en 2015 (1/3)

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour

Syndicat	Point de prélèvement	Communes de la CCVA desservies	Abonnés
SIEAVA	Station de pompage Montbarrey	Augerans	1 306
		Belmont	
		Chatelay	
		Chissey sur Loue	
		Germigney	
		La Loye	
		La Vieille Loye	
		Montbarrey	
		Santans	
SIAEPA la Biche	Station de pompage Ecleux	Chamblay	293
		Ecleux	
SIE de la Vache	Source Pretin et Marmoz	Mouchard	RPQS 2015 non communiqué
/	Source Champagne-sur-Loue	Champagne-sur-Loue	83

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

Le nombre d'abonnés en 2015 (2/3)

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour

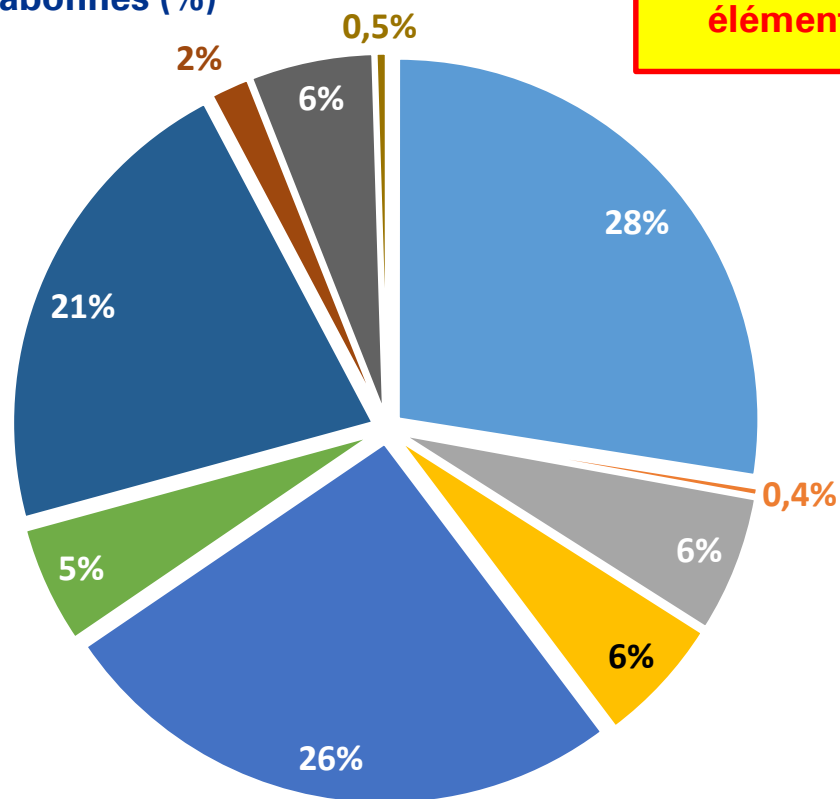
Syndicat	Point de prélèvement	Communes de la CCVA desservies	Abonnés
/	Nappe de Loue Cramans	Cramans	RPQS 2015 non communiqué
/	Forage Cramans	Grange-de-Vaivre	RPQS 2015 non communiqué
SM Nevy-Souvans	Station de pompage Souvans	Souvans	278
SIE Bel Air	Station de pompage Villers-Farlay	Mouchard	1 230
		Pagnoz	
		Port-Lesney	
		Villers-Farlay	
SIE Arbois Poligny	Forage Ounans	Ounans	RPQS 2015 non communiqué
		Villeneuve-d'Aval	
L'intercommunale de B/MsV/V	Réservoir tour Mont-sous-Vaudrey	Bans	RPQS 2015 non communiqué
		Mont-sous-Vaudrey	
		Vaudrey	
		TOTAL	

Sources : RAD 2015, RPQS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA Le nombre d'abonnés en 2014 (3/3)

Répartition du nombre d'abonnés (%)

En attente des éléments 2015



- SIEAVA
- SM Nevy-Souvans
- Intercommunale de B/MsV/V
- Grange-de-Vaivre
- SIE de la Vache
- SIE Bel Air
- Champagne-sur-Loue
- SIAEPA la Biche
- SIE Arbois-Poligny
- Cramans

Sources : RAD 2014, RPQS 2014

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA Les volumes d'eau prélevés (1/2)

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour

Syndicat	Point de prélèvement	Communes desservies	M3 prélevés
SIEAVA	Station de pompage Montbarrey	Augerans	190 726
		Belmont	
		Chatelay	
		Chissey sur Loue	
		Germigney	
		La Loye	
		La Vieille Loye	
		Montbarrey	
SIAEPA la Biche	Station de pompage Ecleux	Chamblay	46 349
		Ecleux	
SIE de la Vache	Source Pretin et Marmoz	Mouchard	RQPS 2015 non communiqué
/	Source Champagne-sur-Loue	Champagne-sur-Loue	7 977

Sources : RAD 2015, RQPS 2015

1.1 La distribution d'EP sur le territoire de la CCVA

Les volumes d'eau prélevés (2/2)

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour

Syndicat	Point de prélèvement	Communes desservies	M3 prélevés
/	Nappe de Loue Cramans	Cramans	RPQS 2015 non communiqué
/	Forage	Grange-de-Vaivre	RPQS 2015 non communiqué
SM Nevy-Souvans	Station de pompage Souvans	Souvans	50 847
		Nevy-lès-Dole	
SIE Bel Air	Station de pompage Villers-Farlay	Mouchard	211 328
		Pagnoz	
		Port-Lesney	
		Villers-Farlay	
SIE Arbois Poligny	Forages Ounans	Ounans	RPQS 2015 non communiqué
		Villeneuve-d'Aval	
		Autres communes	
L'intercommunale de B/MsV/V	Réservoir tour Mont-sous-Vaudrey	Bans	RPQS 2015 non communiqué
		Mont-sous-Vaudrey	
		Vaudrey	

Caractéristique de performance du réseau d'EP (1/2)

Indice Linéaire de Perte (ILP) et rendement du réseau

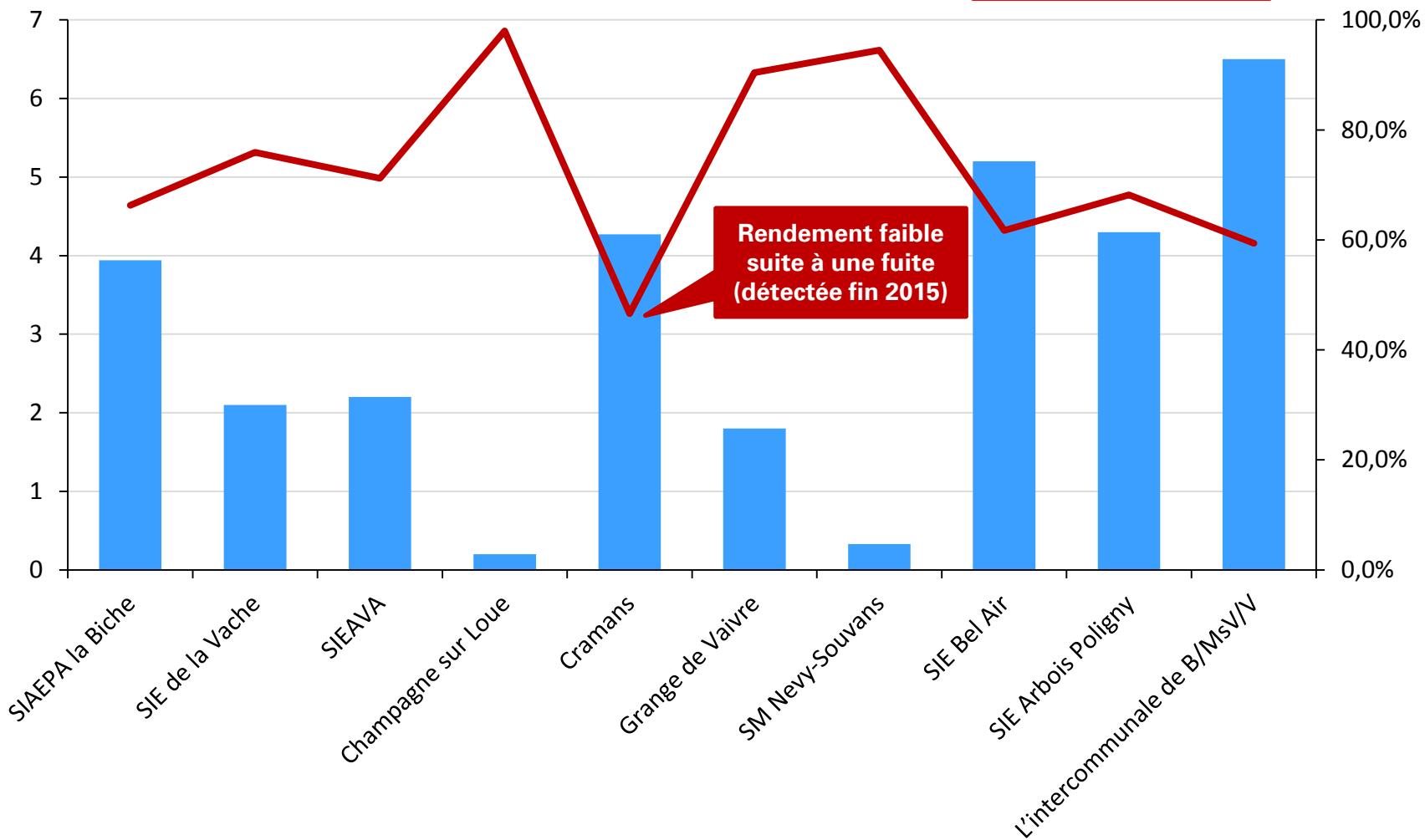
- **L'Indice Linéaire de Perte en réseau (ILP)** exprimé en m³/km/jour, évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Calcul : (volume produit + volume importé – volume exporté (vendu) – volume comptabilisé domestique et non domestique – volume sans comptage – volume de service) / linéaire de réseau hors branchement / 365

- **Le rendement du réseau** est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Caractéristique de performance du réseau d'EP (2/2)

En attente des éléments 2015



■ Indice linéaire de perte (m³/km/j) — Rendement (%) Sources : RAD 2015, RPQS 2015



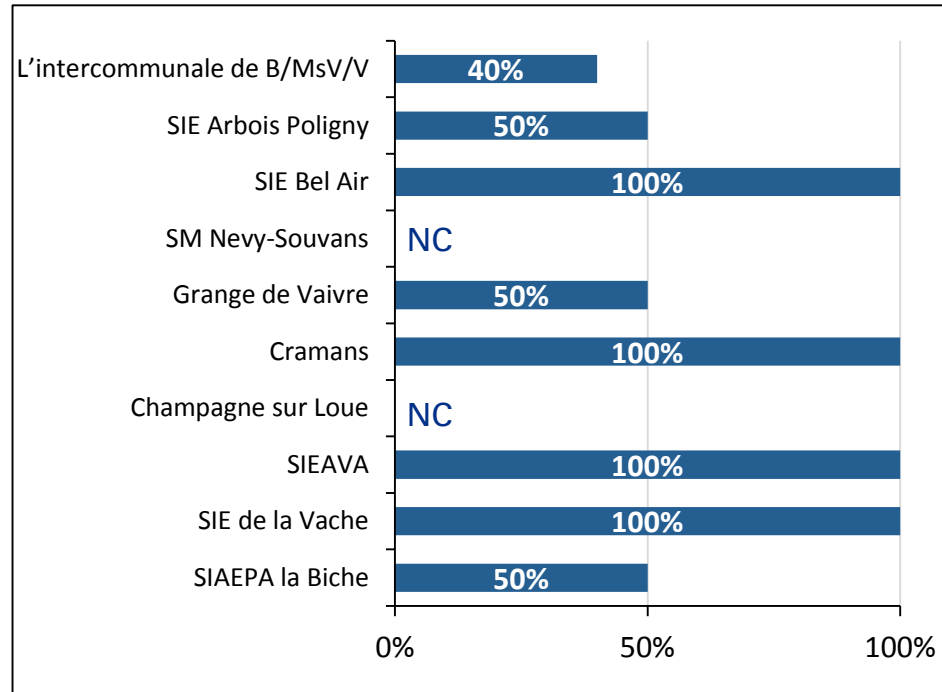
1.2 La protection des ressources en eau et la connaissance et la gestion du patrimoine du réseau

Protection des ressources en eau

En attente des éléments 2015

- La compétence « Eau potable » regroupe la distribution d'eau potable mais également **la protection des ressources en eau** et **la connaissance ainsi que la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable**.
- La protection des ressources en eau** est déterminée par un indice (en %) qui indique l'état d'avancement de la procédure.

0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en Préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

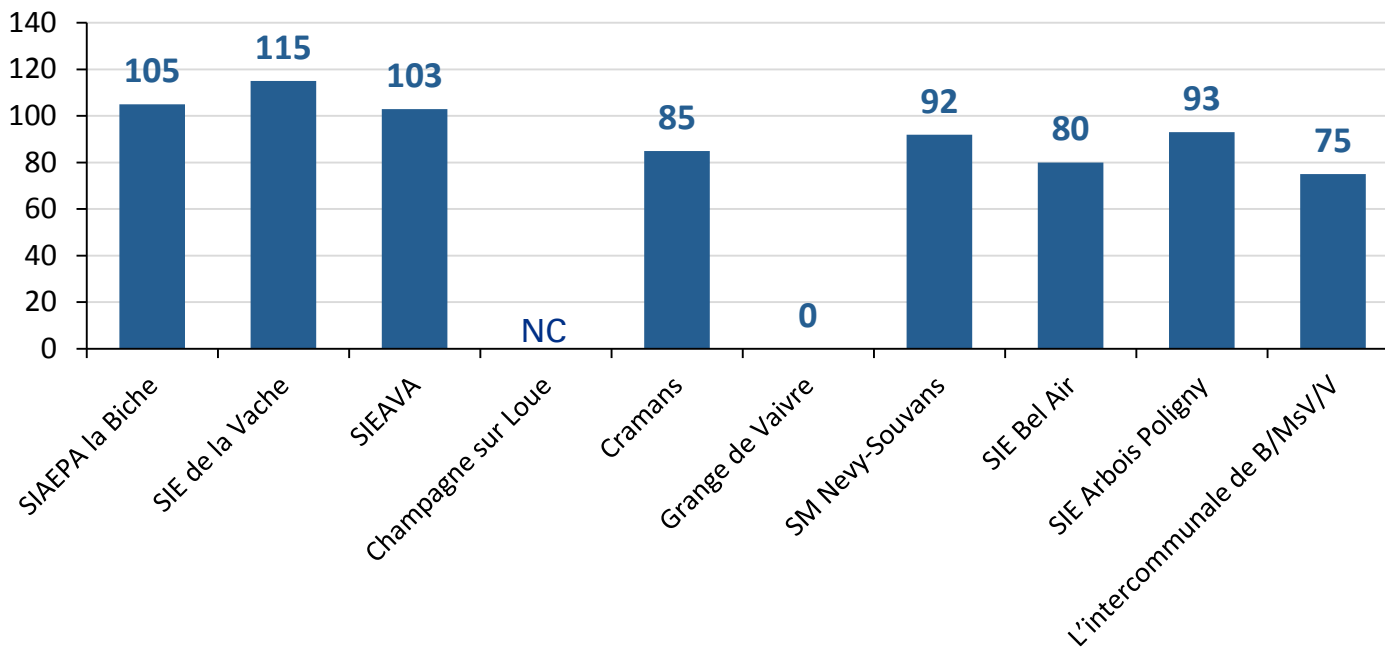


Sources : RAD 2014, RPQS 2014

Connaissance et gestion du patrimoine du réseau

En attente des éléments 2015

- **La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable** est déterminée par un indice (en points) qui indique l'état d'avancement de la procédure.
- Cet indicateur évalue, **sur une échelle de 0 à 120**, à la fois :
 - le niveau de connaissance du réseau et des branchements
 - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.



Sources : RAD 2014, RPQS 2014

1.2 La protection des ressources en eau et la connaissance et la gestion du patrimoine du réseau

Connaissance et gestion du patrimoine du réseau

Indicateur de connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure	10	0
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	0
15 points doivent être obtenus ci-dessus pour obtenir les points supplémentaires suivants		
Existence d'un inventaire des réseaux	10	8
La procédure de mise à jour du plan est complétée en intégrant la mise à jour de l'inventaire		
Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69.9% du linéaire du réseau	1	1
Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79.9% du linéaire du réseau	2	2
Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89.9% du linéaire du réseau	3	2
Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94.9% du linéaire du réseau	4	2
Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire du réseau	5	3
L'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons		
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire du réseau	0	/
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59.9% du linéaire du réseau	10	10
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69.9% du linéaire du réseau	11	11
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79.9% du linéaire du réseau	12	12
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89.9% du linéaire du réseau	13	13
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94.9% du linéaire du réseau	14	14
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire du réseau	15	15
40 points doivent être obtenus ci-dessus pour obtenir les points supplémentaires suivants		
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur avec référence métrologique et la date de pose	10	0
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées les recherches de pertes d'eau (+ date et nature des réparations)	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	



1.3 Les travaux engagés et l'encours de dette

1.3 Les travaux engagés et l'encours de dette

Travaux engagés sur le réseau (1/2)

SIEAVA

- RPQS 2015 non communiqué

SIE Bel Air

- Programme travaux 2015-2016 : **90 339 €**

SIE Arbois-Poligny

- RPQS 2015 non communiqué

SIE de la Vache

- RPQS 2015 non communiqué

SIVOM de Nevy-Souvans

- RPQS 2015 non communiqué

Source : RPQS 2014

1.3 Les travaux engagés et l'encours de dette

Travaux engagés sur le réseau (2/2)

L'Intercommunale des eaux de Bans, Mont-sous-Vaudrey, Vaudrey

- RPQS 2015 non communiqué

SIAEPA la Biche

- RPQS 2015 non communiqué

Champagne-sur-Loue

- Montant des travaux et études engagés en 2015 : **néant**

Cramans

- RPQS 2015 non communiqué

Grange de Vaivre

- RPQS 2015 non communiqué

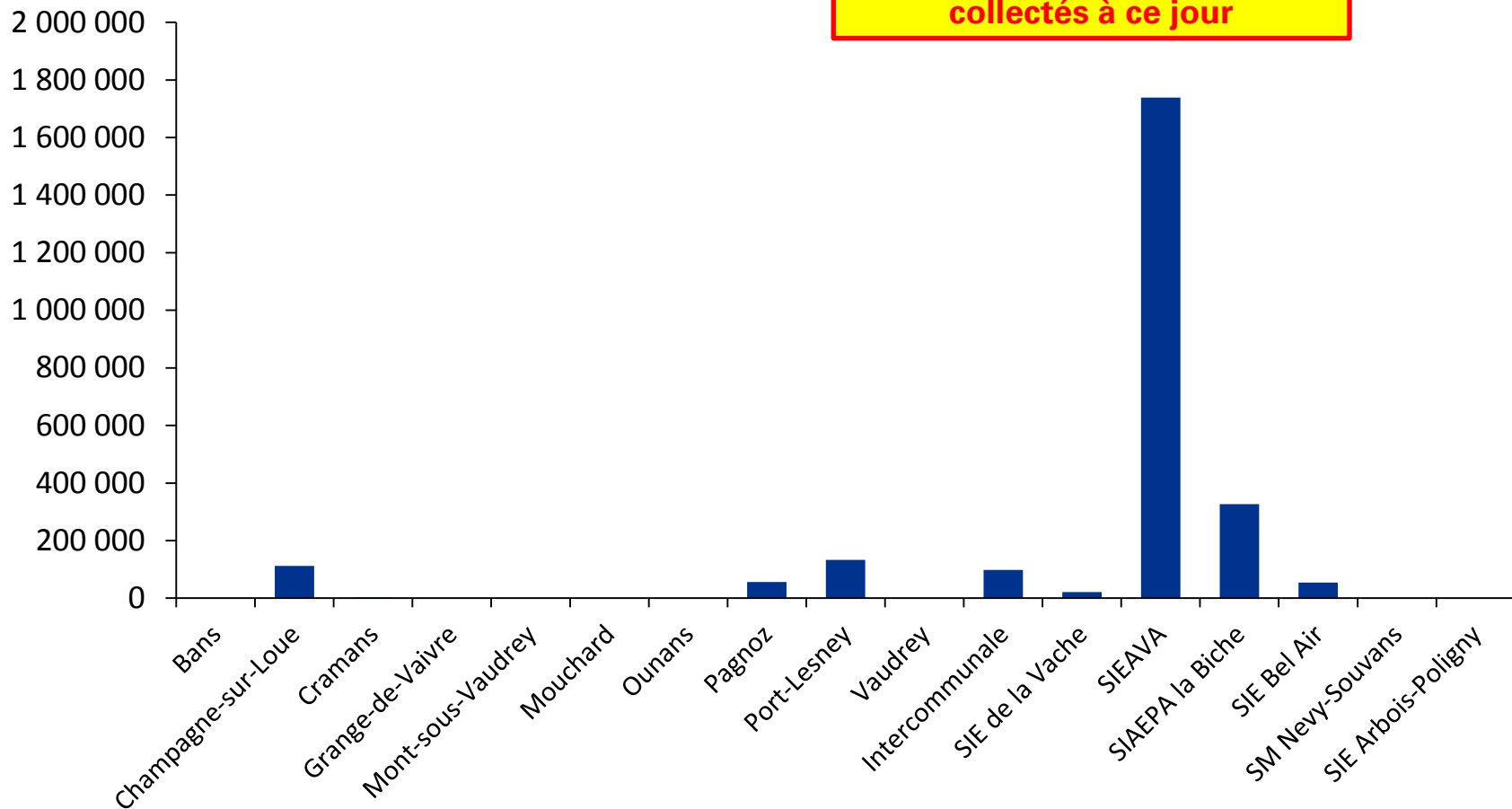
SIE de la Biche

- RPQS 2015 non communiqué

Source : RPQS 2014

1.3 Les travaux engagés et l'encours de dette « eau et assainissement » Capital restant dû « eau et assainissement » au 31/12/2015

INCOMPLET
sur la base des éléments
collectés à ce jour



Source : compte de gestion 2015



2. La compétence « Assainissement » sur le territoire de la CCVA

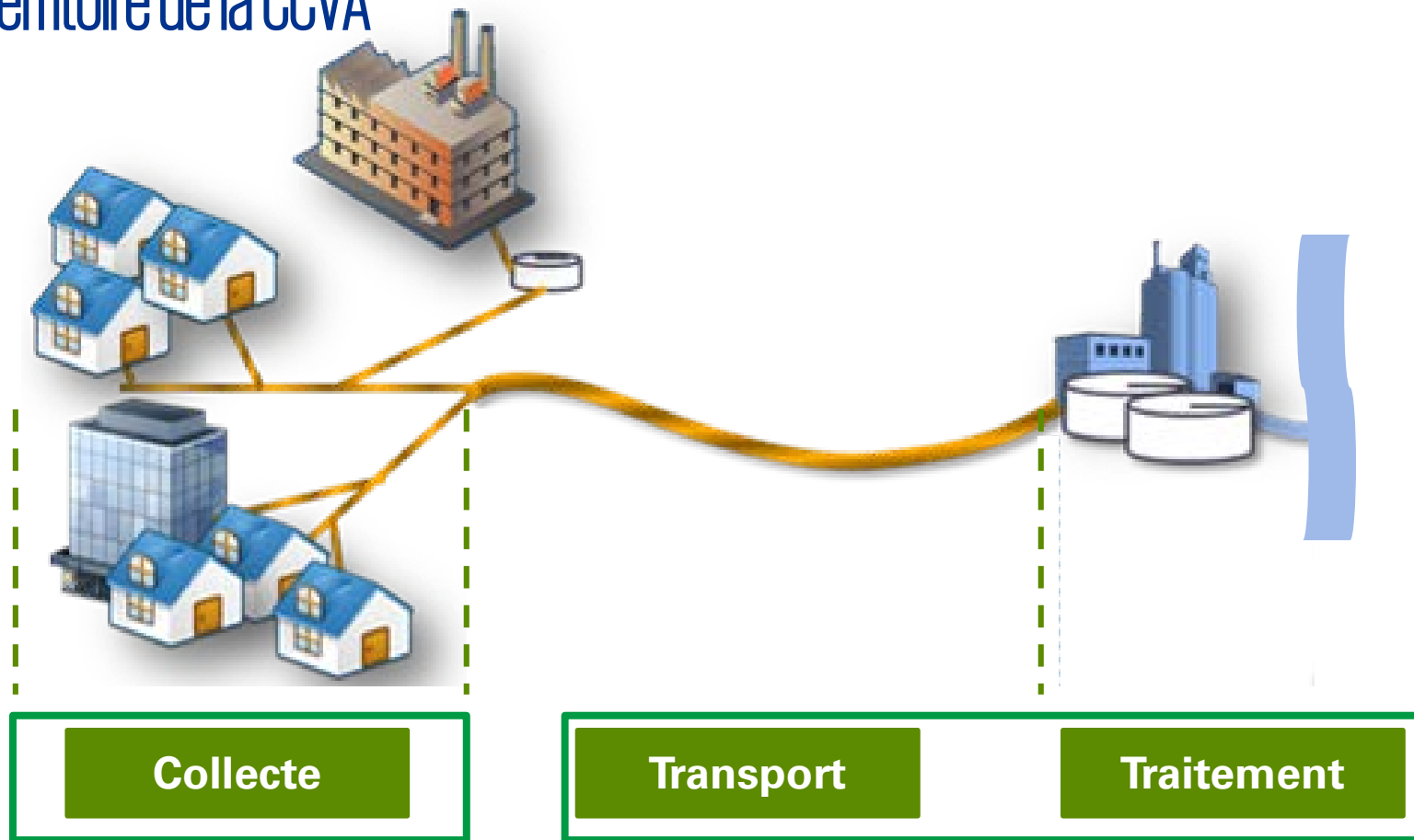
2. la compétence « Assainissement » sur le territoire de la CCVA

- Suite à la loi NOTRe, la compétence « Assainissement » doit comprendre, pour être une compétence optionnelle ou obligatoire de la CCVA :
 - **L'Assainissement Collectif (AC)** avec la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ;
 - **L'Assainissement Non Collectif (ANC)** avec à minima les missions obligatoires ;
 - **Les Eaux pluviales** (réponse faite au JO de l'Assemblée Nationale le 29/12/2015 à Mr Damien ABAD (Député de l'Ain)).



2.1 La compétence « Assainissement Collectif » (AC) sur le territoire de la CCVA

Répartition de la compétence « assainissement collectif » au sein du territoire de la CCVA



Compétence communale ou syndicale

- *régies directes communales*
- *adhésion à un syndicat (contrat de délégation de type affermage)*

Compétences CCVA

- *transport en régie et partiellement délégué*
- *traitement délégué en partie*

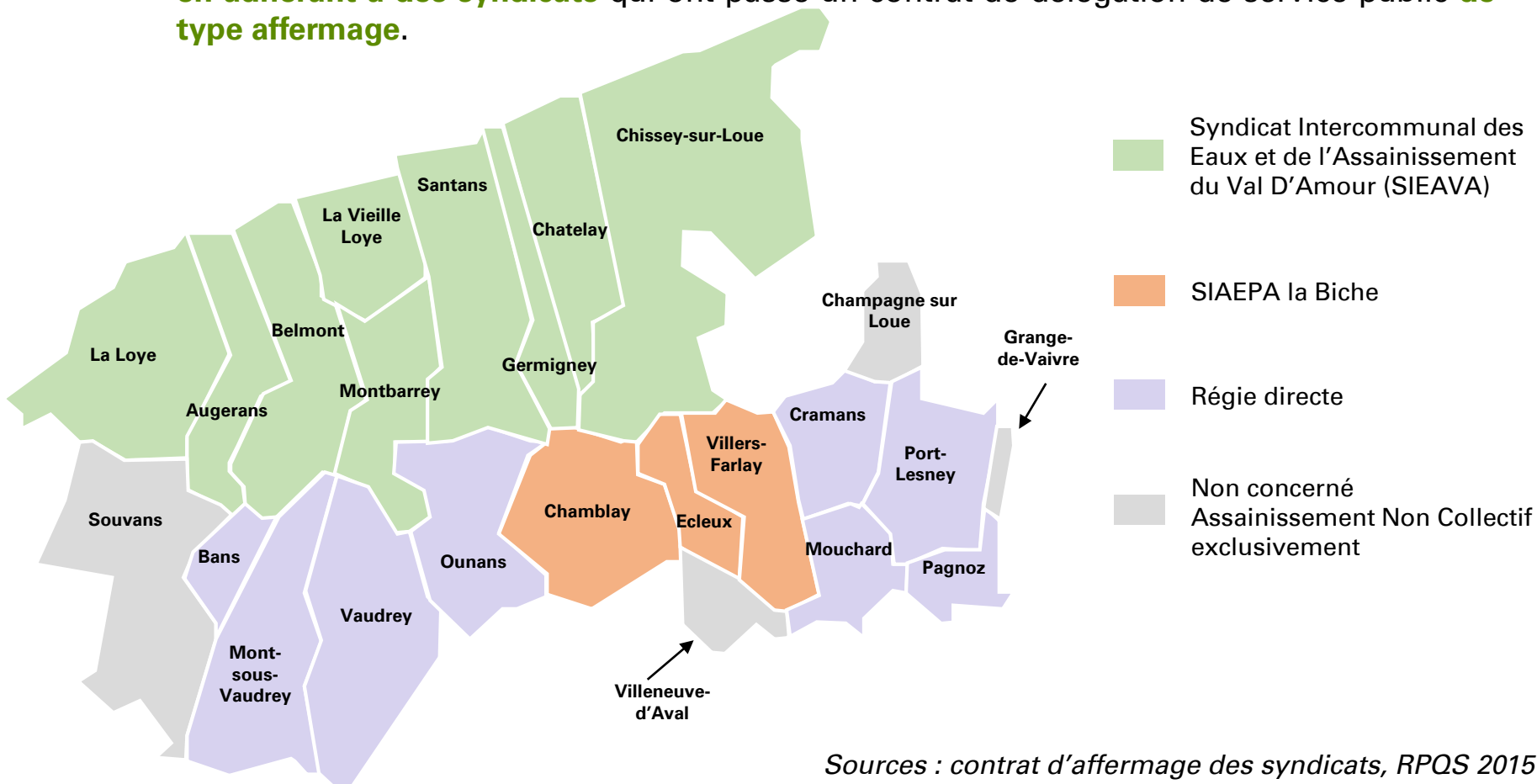


2.1.1 La collecte des eaux usées (AC)

Organisation de la collecte des eaux usées (CCVA)

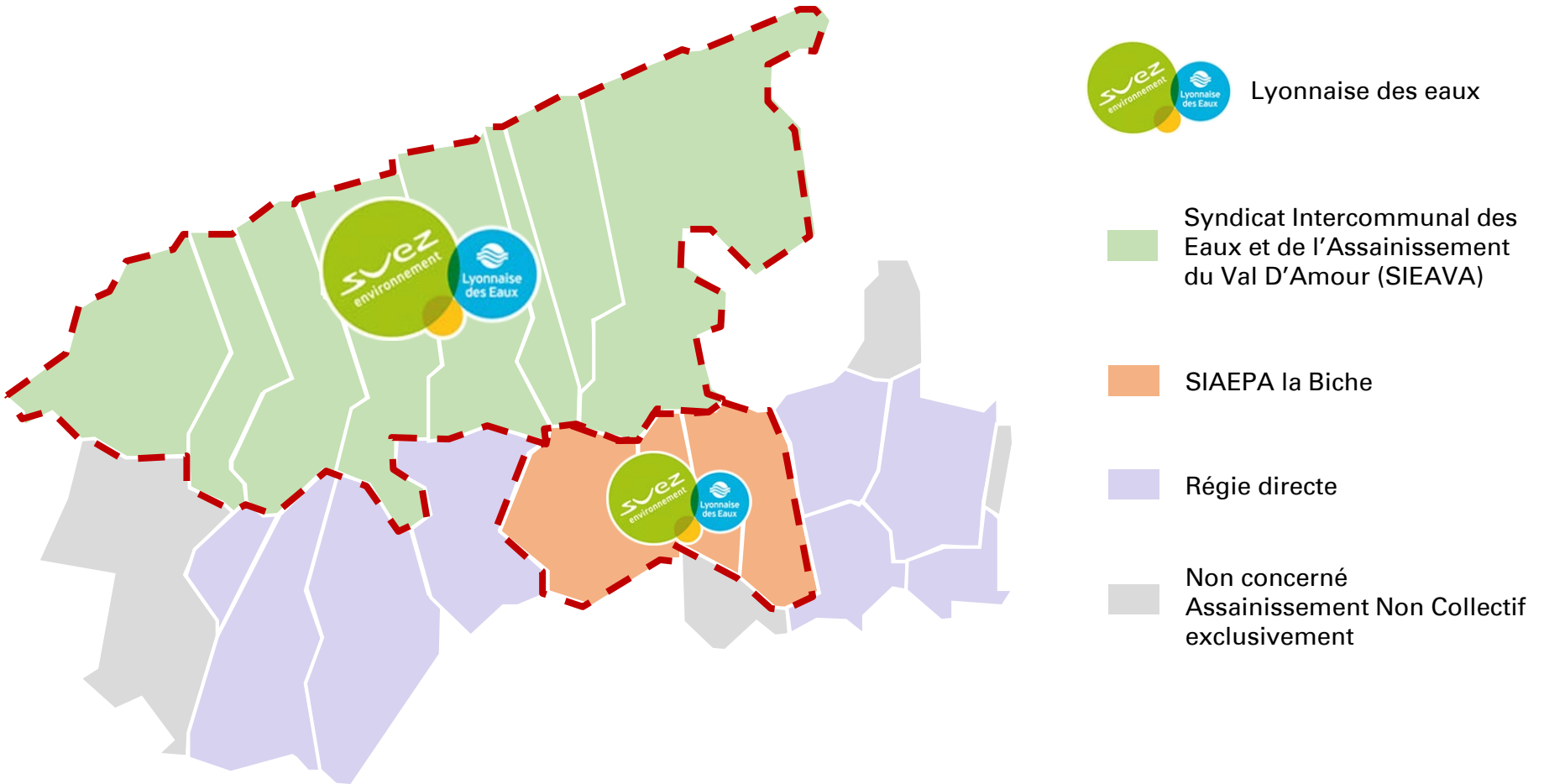
Sur le territoire, **la collecte** est gérée par les communes soit :

- **en régie directe**
- **en adhérant à des syndicats** qui ont passé un contrat de délégation de service public **de type affermage**.



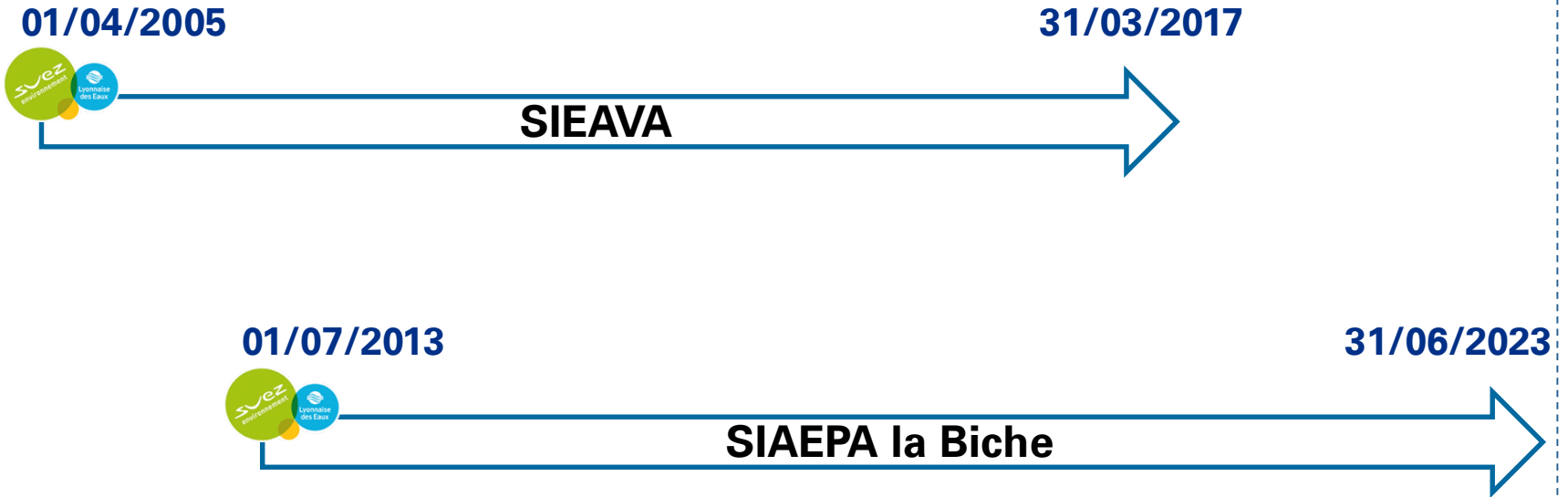
Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPQS 2015

Déléataires exerçant par affermage la collecte des eaux usées



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPQS 2015

Échéances des contrats d'affermage des syndicats



Source : contrats d'affermage en cours des syndicats

Organisation de la collecte des eaux usées (CCVA)

Linéaire (kml) et type de réseau

Communes/ Syndicats	Réseau séparatif « eaux pluviales »	Réseau séparatif « eaux usées »	Réseau unitaire	Refoulement / Trop plein	Total
SIAEPA la Biche	0,927	9,214	10,899	3,232	24,29
SIEAVA*	2,612	22,647	23,261	4,639	53,16
Bans	?	?	?	?	4,17
Mont-sous-Vaudrey**	1,2 à ventiler		11,7	?	12,90
Vaudrey**	?	?	?	?	5,39
Ounans**	?	?	?	?	4,48
Cramans**	?	?	?	?	2,90
Mouchard**	?	?	?	?	9,99
Port-Lesney**	?	?	?	?	5,79
Pagnoz	?	?	?	?	2,54

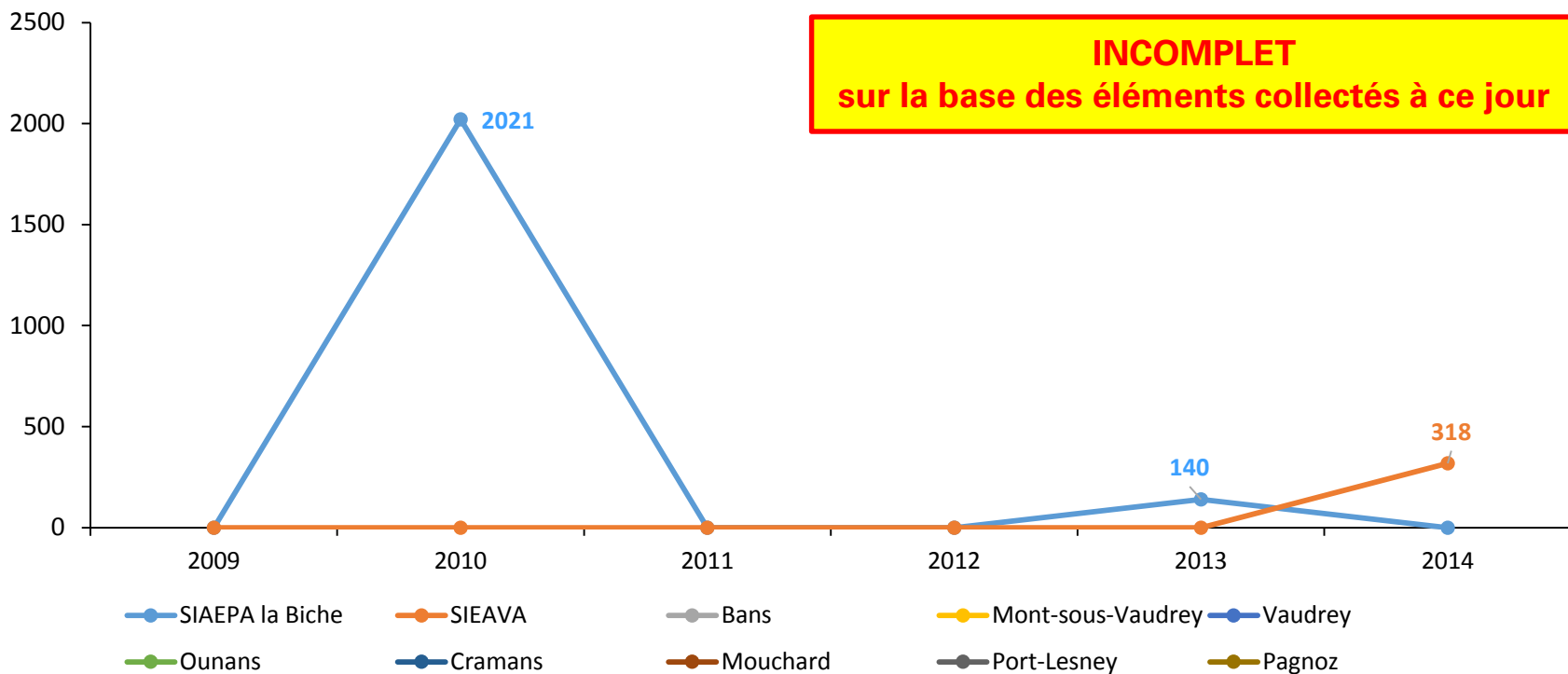
* La Lyonnaise des eaux étant le fermier pour la collecte (SIEAVA), le transport et le traitement (CCVA), le total de kml inscrit est global. Le réseau de collecte est d'environ 41,331 kml et celui du transport de 11,829 kml.

**Diagnostic en cours

Sources : RAD 2014, RPQS 2014, tableau communiqué par la CCVA

Organisation de la collecte des eaux usées (CCVA)

Evolution du linéaire renouvelé de 2009 à 2014 (ml)

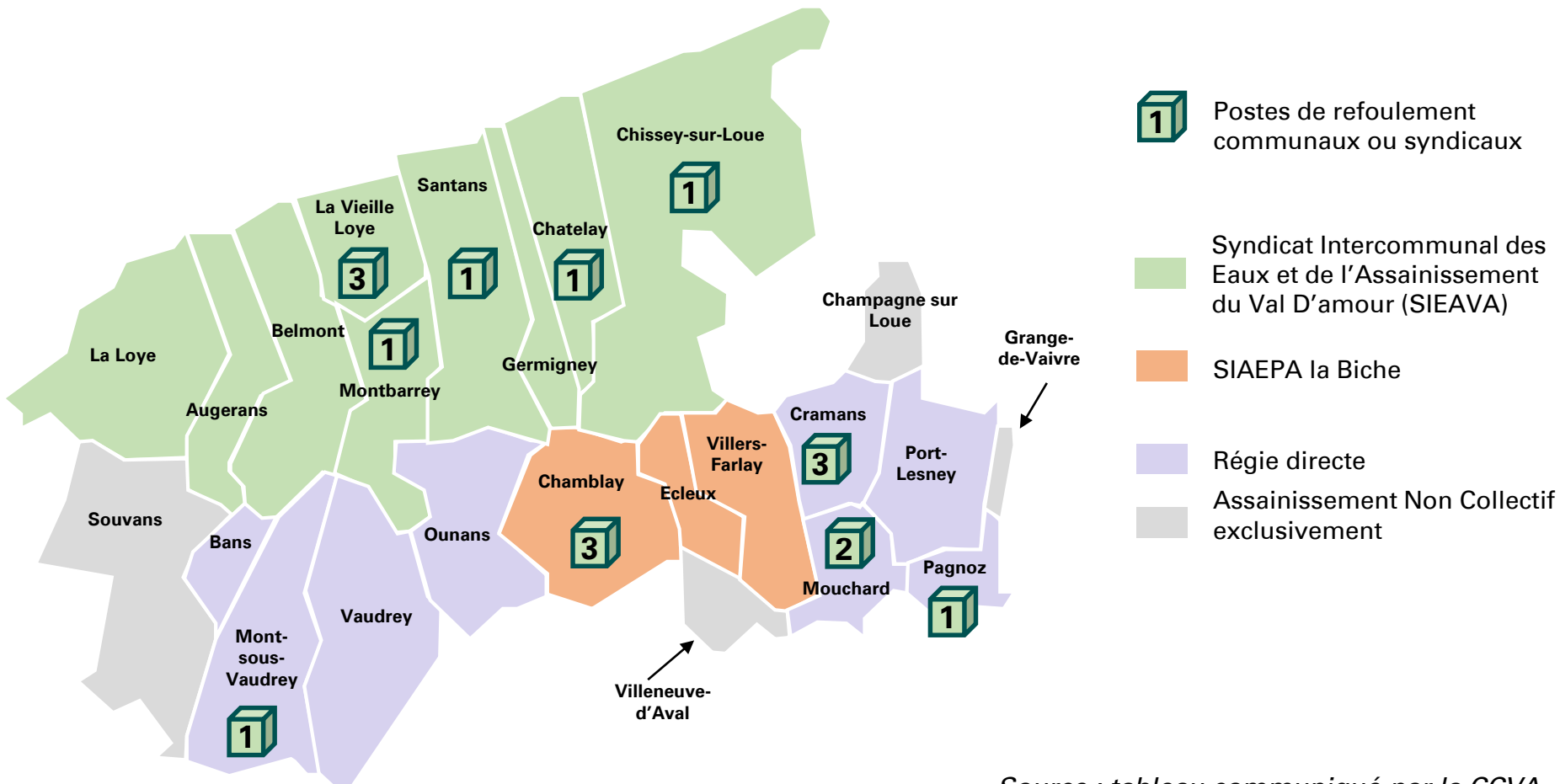


Sources : RAD 2014, RPQS 2014

Patrimoine communal relatif à la collecte de l'assainissement collectif

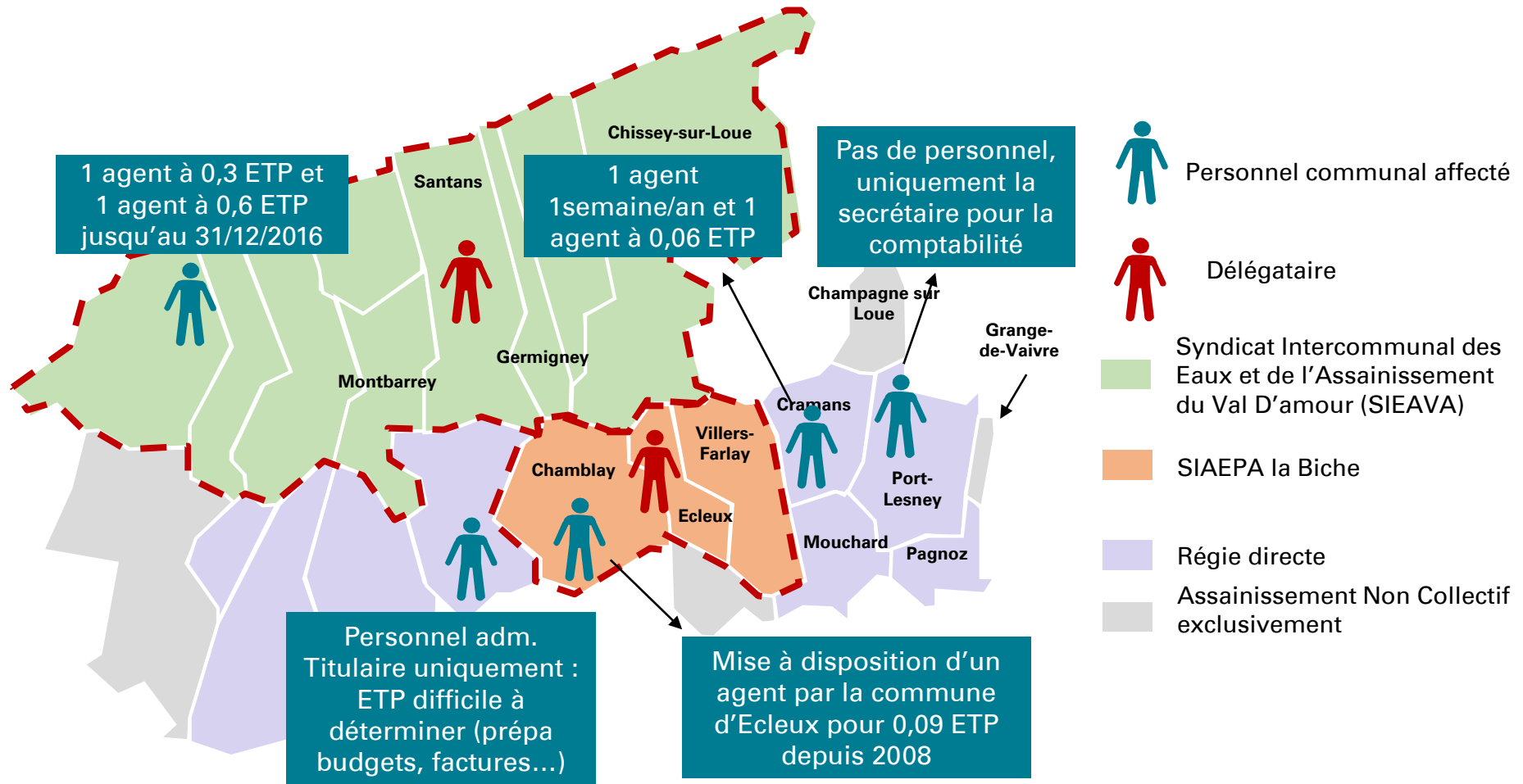
Caractéristiques du réseau

→ Postes de Refoulements (PR) communaux ou syndicaux



Source : tableau communiqué par la CCVA

Personnel relatif à la collecte des eaux usées (AC)





2.1.2 Le transport des eaux usées (AC)

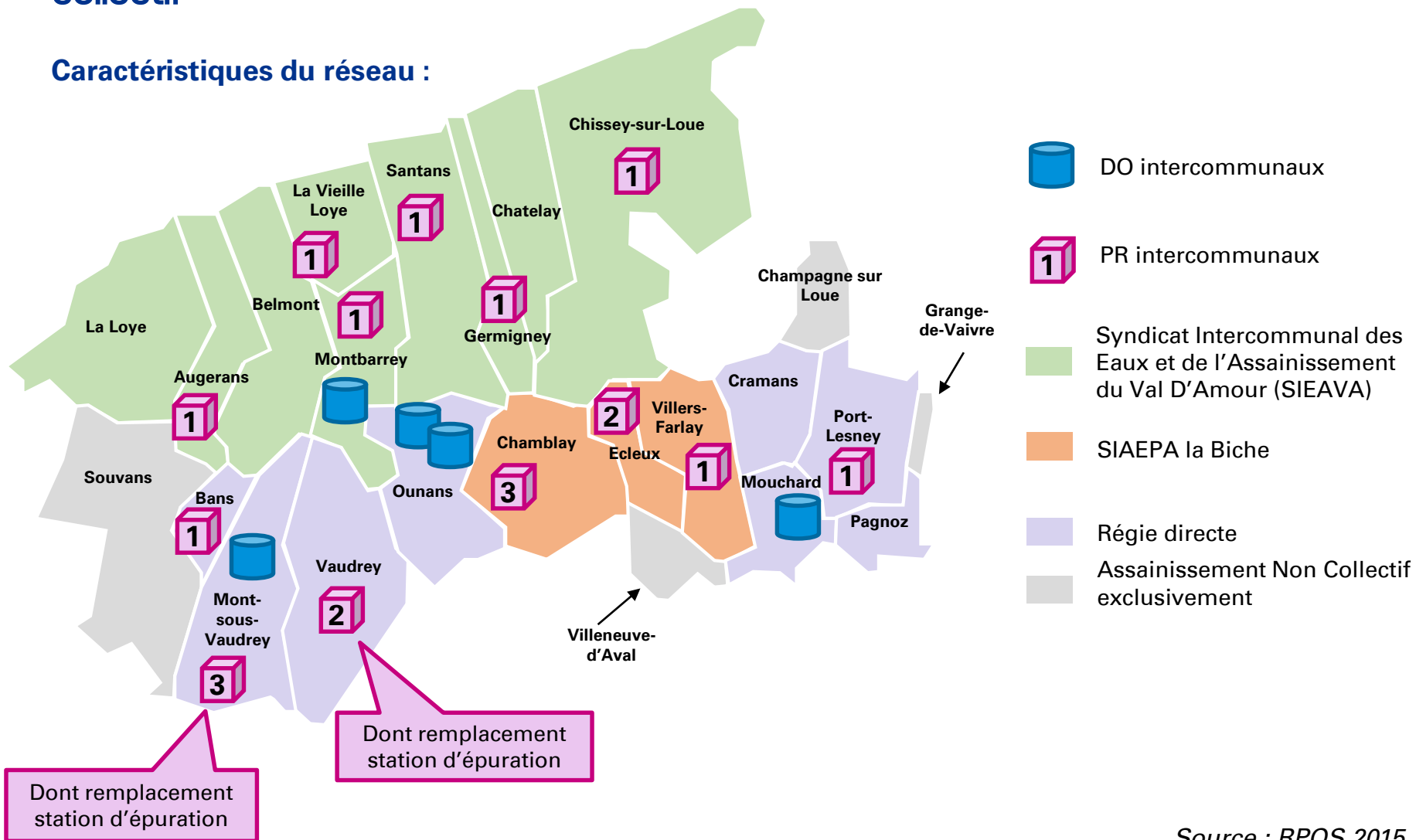
Organisation du transport des eaux usées au sein du territoire

Caractéristiques du réseau de transport des eaux usées :

- Sur le territoire, le transport des eaux usées relève de la compétence de la **CCVA l'exerce en régie excepté pour les communes appartenant au SIEAVA (Lyonnaise des eaux)**.
- Ce réseau de collecteurs est d'environ **29 Km linéaires (kml)**.
- Ce réseau est de type **séparatif**, mais reçoit également des **effluents issus de collecteurs unitaires** (eaux claires « parasites, ...).
- Afin de renforcer, par mise en pression, le transport des effluents jusqu'aux stations d'épuration, (souvent sur de grandes distances), ou de passer un obstacle (rive, distance à plat ou en contre-pente...) **des Postes de Refoulement** sont positionnés sur le territoire de la CCVA.
- De plus, le territoire de la CCVA compte **cinq Déversoirs d'Orage (DO)**, qui sont utilisés lors de fortes précipitations afin d'éviter de perturber la capacité épuratoire des stations d'épuration.

Patrimoine intercommunal relatif au transport de l'assainissement collectif

Caractéristiques du réseau :

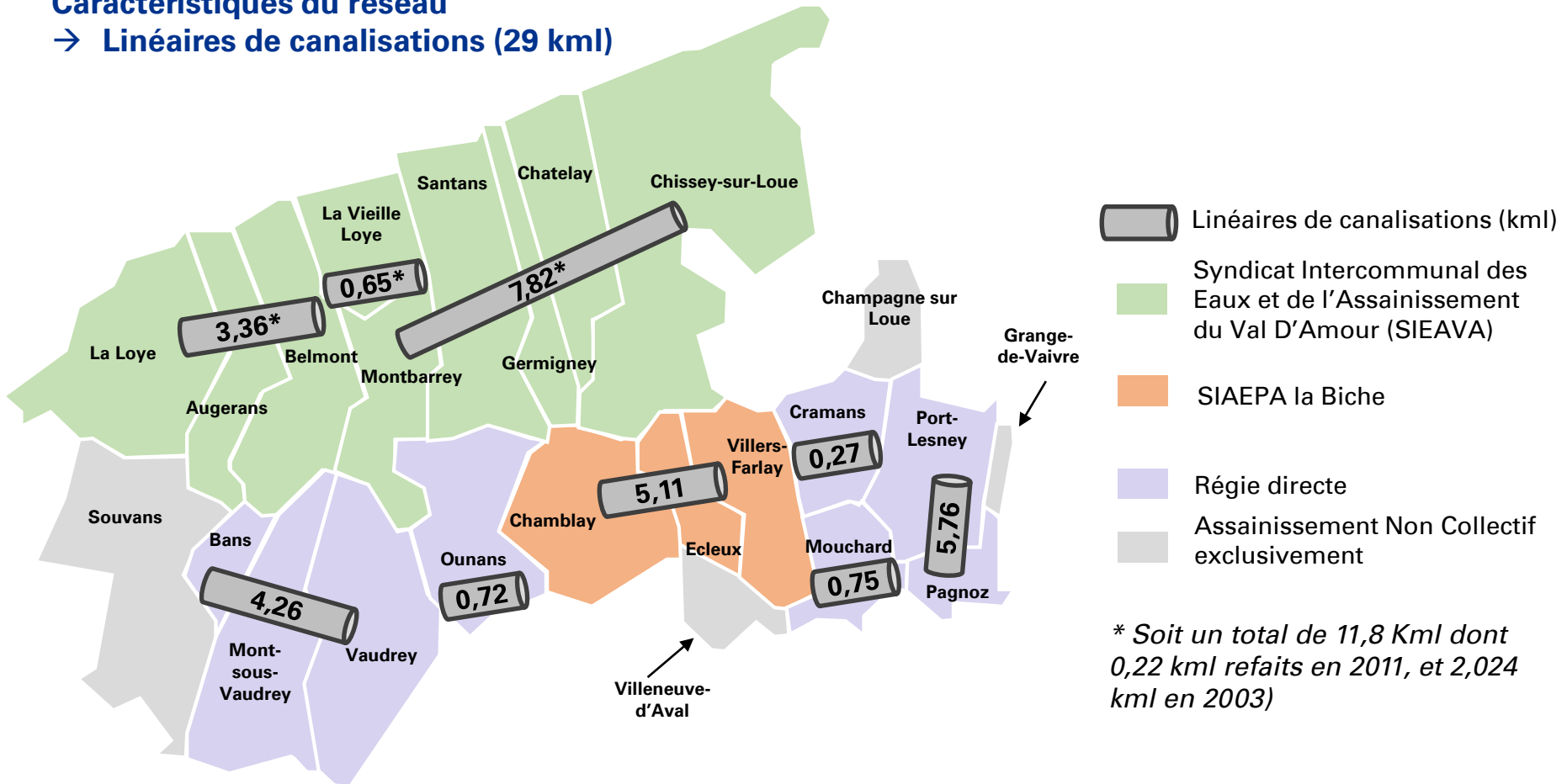







Source : RPOS 2015

Organisation du transport des eaux usées (CCVA)

Caractéristiques du réseau

→ Linéaires de canalisations (29 kml)

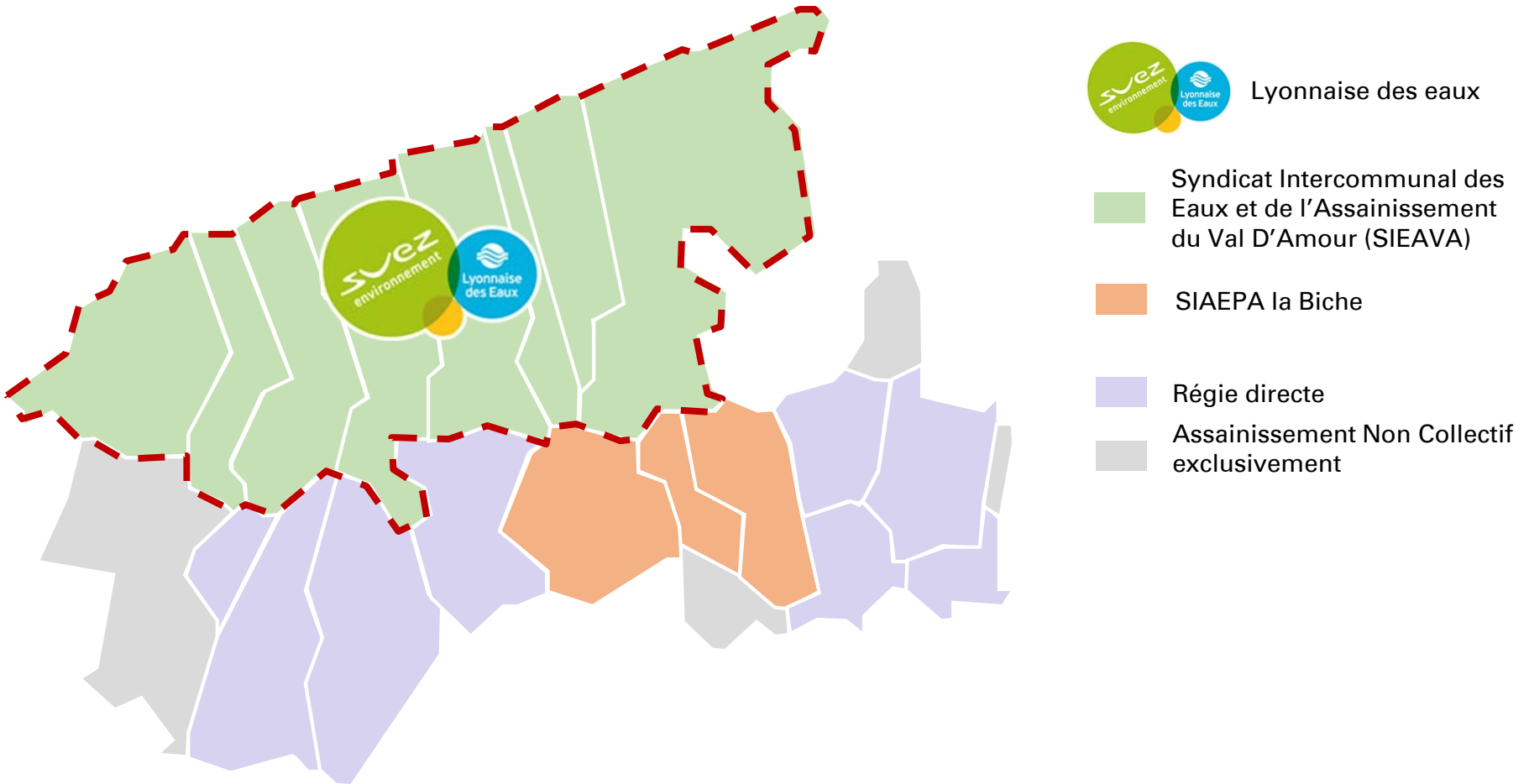


-  Linéaires de canalisations (kml)
-  Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Val D'Amour (SIEAVA)
-  SIAEPA la Biche
-  Régie directe
-  Assainissement Non Collectif exclusivement

* Soit un total de 11,8 Kml dont 0,22 kml refaits en 2011, et 2,024 kml en 2003)

Sources : RPOS 2014, éléments communiqués par la CCVA

Déléataires exerçant par affermage le transport des eaux usées



Sources : contrat d'affermage des syndicats, RPQS 2014



2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC)

Organisation du traitement des eaux usées

Les stations d'épuration (9)

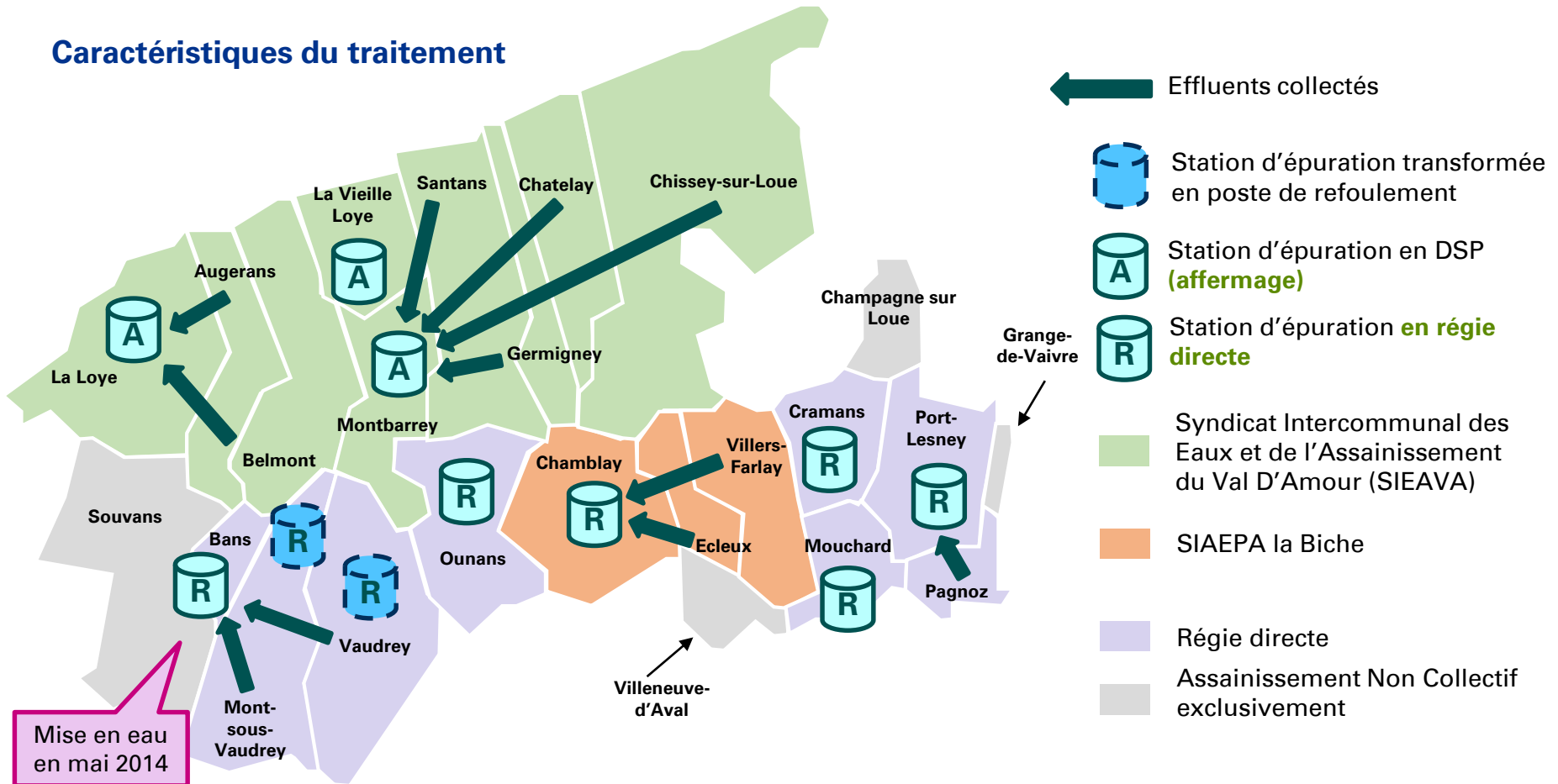
- Sur le territoire, le traitement des eaux usées est **géré par la CCVA** soit :
 - **en régie directe (6 STEP** que sont les stations d'épuration de Bans, Port Lesney, Mouchard, Cramans, Chamblay, Ounans) **par deux agents intercommunaux (1,8 ETP) ;**
 - **en délégation de service public via un contrat d'affermage (3 STEP** que sont La Loye, la Vieille Loye et Montbarrey).
- Les stations d'épuration de Montbarrey, La Vieille Loye et La Loye sont gérées **en affermage** par la Lyonnaise des eaux et font l'objet d'un contrat s'achevant **le 31 mars 2017.**

A noter que :

- **Les stations d'épuration de Mont-sous-Vaudrey et de Vaudrey ont été transformées en PR respectivement les 15 mai et 15 juin 2014.**
- **La station d'épuration de Bans a été construite et mise en eau en mai 2014.** Cette station récupère les effluents des communes de Bans, Mont-sous-Vaudrey et Vaudrey. Elle est gérée en régie directe.

Les stations d'épuration sur le territoire de la CCVA

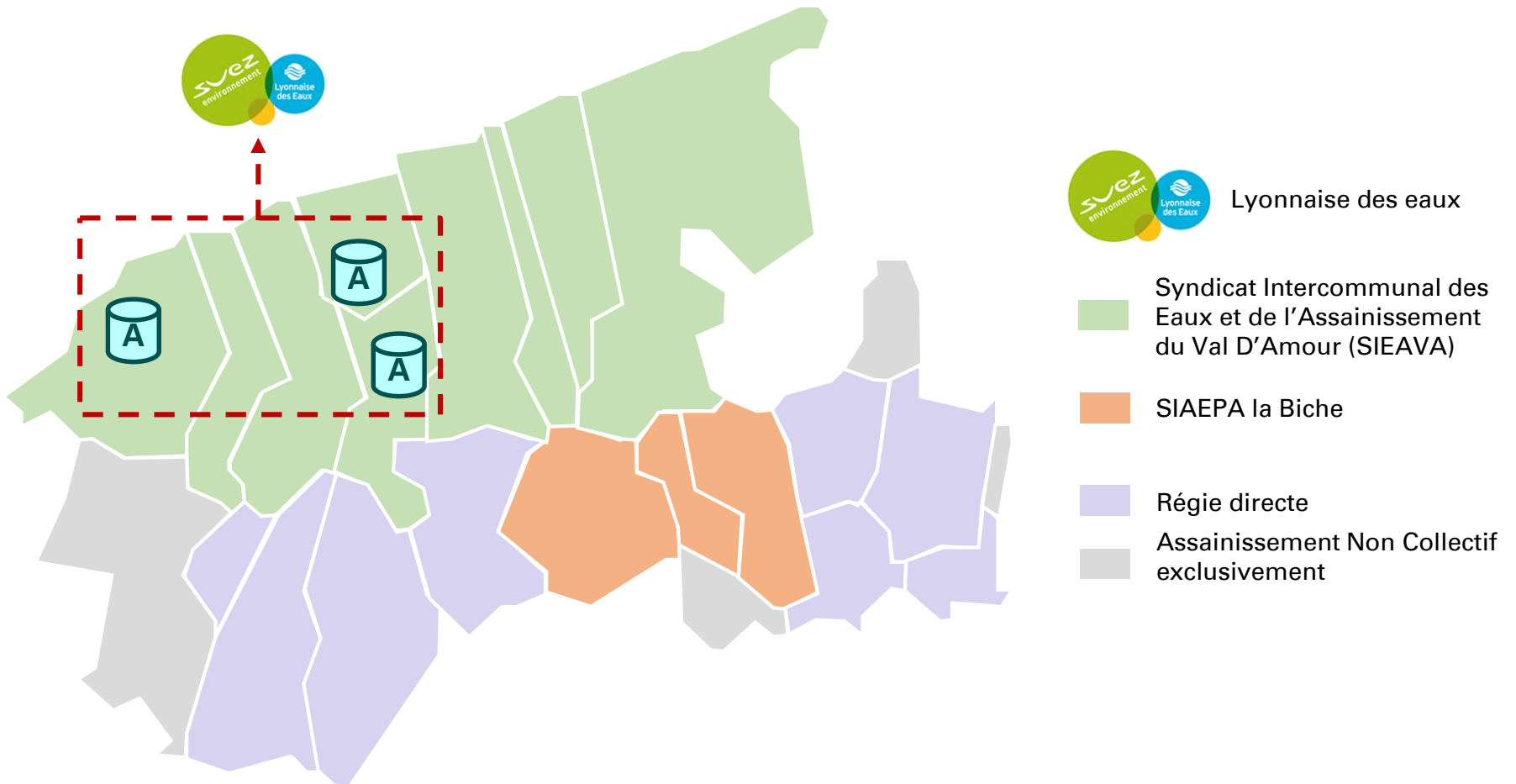
Caractéristiques du traitement



Sources : RAD 2014, RPQS 2014

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC)

Déléataires exerçant par affermage le traitement des eaux usées



Sources : RAD 2014, RPQS 2014

Nombre d'abonnés en 2015 de la CCVA par STEP

Caractéristiques des stations d'épuration : nombre d'abonnés en 2015 (1/2)

Station d'épuration	Communes desservies	Nombre d'abonnés desservis	%
La Loye	Augerans	66	2%
	Belmont	109	3%
	La Loye	231	6%
Chamblay	Chamblay	185	5%
	Ecleux	87	2%
	Villers-Farlay	212	6%
Montbarrey	Chissey sur Loue	181	5%
	Chatelay	51	1%
	Germigney	40	1%
	Montbarrey	155	4%
	Santans	129	3%
Port Lesney	Port Lesney	316	8%
	Pagnoz	109	3%

Source : RPQS 2015

Nombre d'abonnés en 2015 de la CCVA par STEP

Caractéristiques des stations d'épuration : nombre d'abonnés en 2015 (2/2)

Station d'épuration	Communes desservies	Nombre d'abonnés desservis	%
La Vieille Loye	La Vieille Loye	194	5%
Ounans	Ounans	172	5%
Mouchard	Mouchard	474	13%
Cramans	Cramans	213	6%
Mont-sous-Vaudrey	Mont-sous-Vaudrey	663	18%
Vaudrey	Vaudrey	186	5%
	TOTAL	3 773	100%

Ces deux stations d'épuration ont été transformées en poste de refoulement. Les abonnés ont été « repris » par la nouvelle station d'épuration de Bans.

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC)

Volume d'eau assainie en 2015

Caractéristiques des stations d'épuration : volumes d'eau assainie facturés en 2015 (en m3) (1/3)

Station d'épuration	Communes desservies	Volume d'eau facturé (m3)	%
La Loye	Augerans	5 786	2%
	Belmont	9 109	3%
	La Loye	21 061	6%
Chamblay	Chamblay	27 784	8%
	Ecleux	6 080	2%
	Villers-Farlay	16 174	5%
Montbarrey	Chissey sur Loue	12 979	4%
	Chatelay	5 443	2%
	Germigney	3 477	1%
	Montbarrey	10 965	3%
	Santans	10 060	3%
Port Lesney	Port Lesney	38 180	11%
	Pagnoz	9 560	3%

Source : éléments communiqués par la CCVA

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC) Volume d'eau assainie en 2015

Caractéristiques des stations d'épuration : volumes d'eau assainie facturés en 2015 (en m3) (2/3)

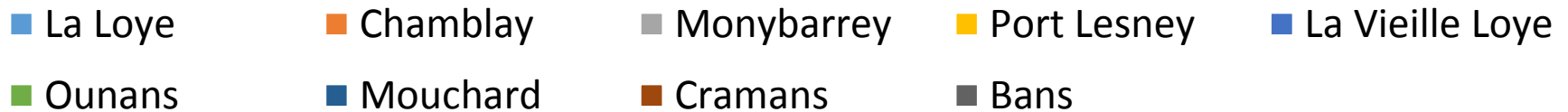
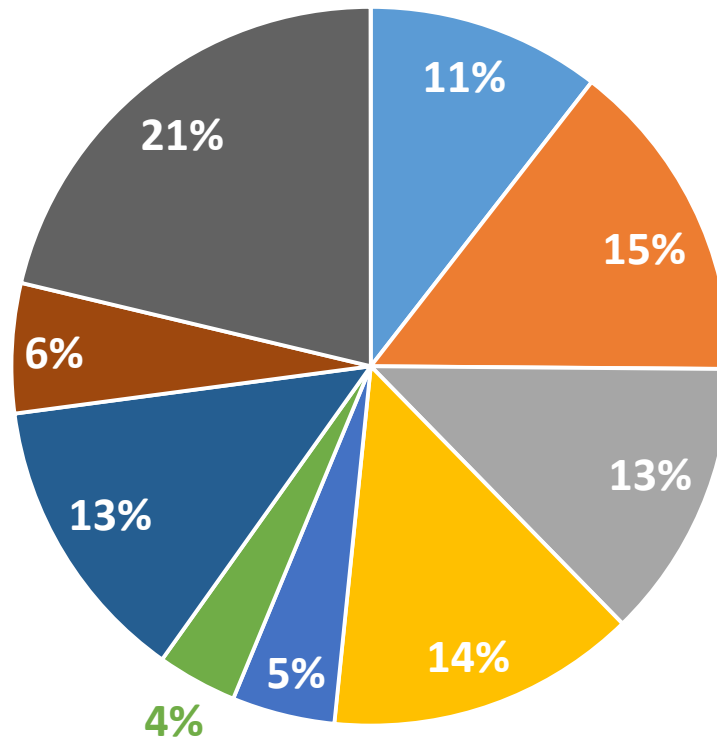
Station d'épuration	Communes desservies	Volume d'eau facturé (m3)	%
La Vieille Loye	La Vieille Loye	15 845	5%
Ounans	Ounans	12 296	4%
Mouchard	Mouchard	44 626	13%
Cramans	Cramans	19 990	6%
Mont-sous-Vaudrey	Mont-sous-Vaudrey	55 878	16%
Vaudrey	Vaudrey	16 938	5%
	TOTAL	342 231	100%

Ces deux stations d'épuration ont été transformées en poste de refoulement. Les abonnés ont été « repris » par la nouvelle station d'épuration de Bans.

Source : éléments communiqués par la CCVA

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC) Volume d'eau assainie en 2015

Caractéristiques des stations d'épuration : volumes d'eau assainie facturés en 2015 (en m3) (3/3)



Source : éléments communiqués par la CCVA

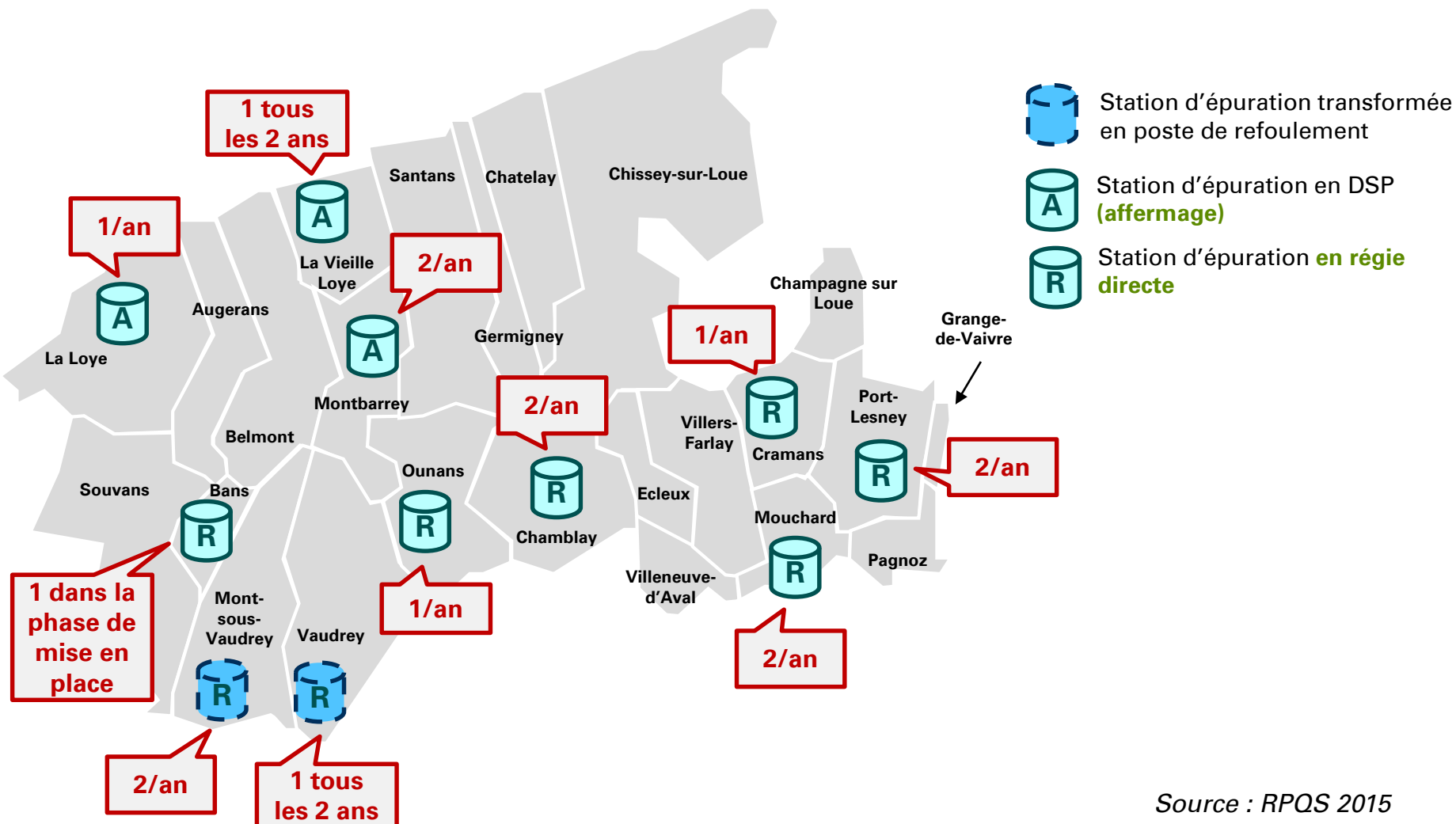
Prescription de rejet et performances

Caractéristiques des stations d'épuration : contexte

- Les stations d'épuration sont toutes soumises aux prescriptions de **l'arrêté du 21 juillet 2015** relatif aux systèmes d'AC et aux installations d'ANC, à l'exception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- Afin de s'assurer de leur fonctionnement et de leur efficacité, **des « bilan 24H »** sont programmés l'année N-1 pour être réalisés en année N.
- Les normes de concentration (norme : inférieure ou égale à 35 mg/l) **ou** de rendement (source : supérieur ou égal à 60%) doivent être respectées.

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC) Prescription de rejet et performances

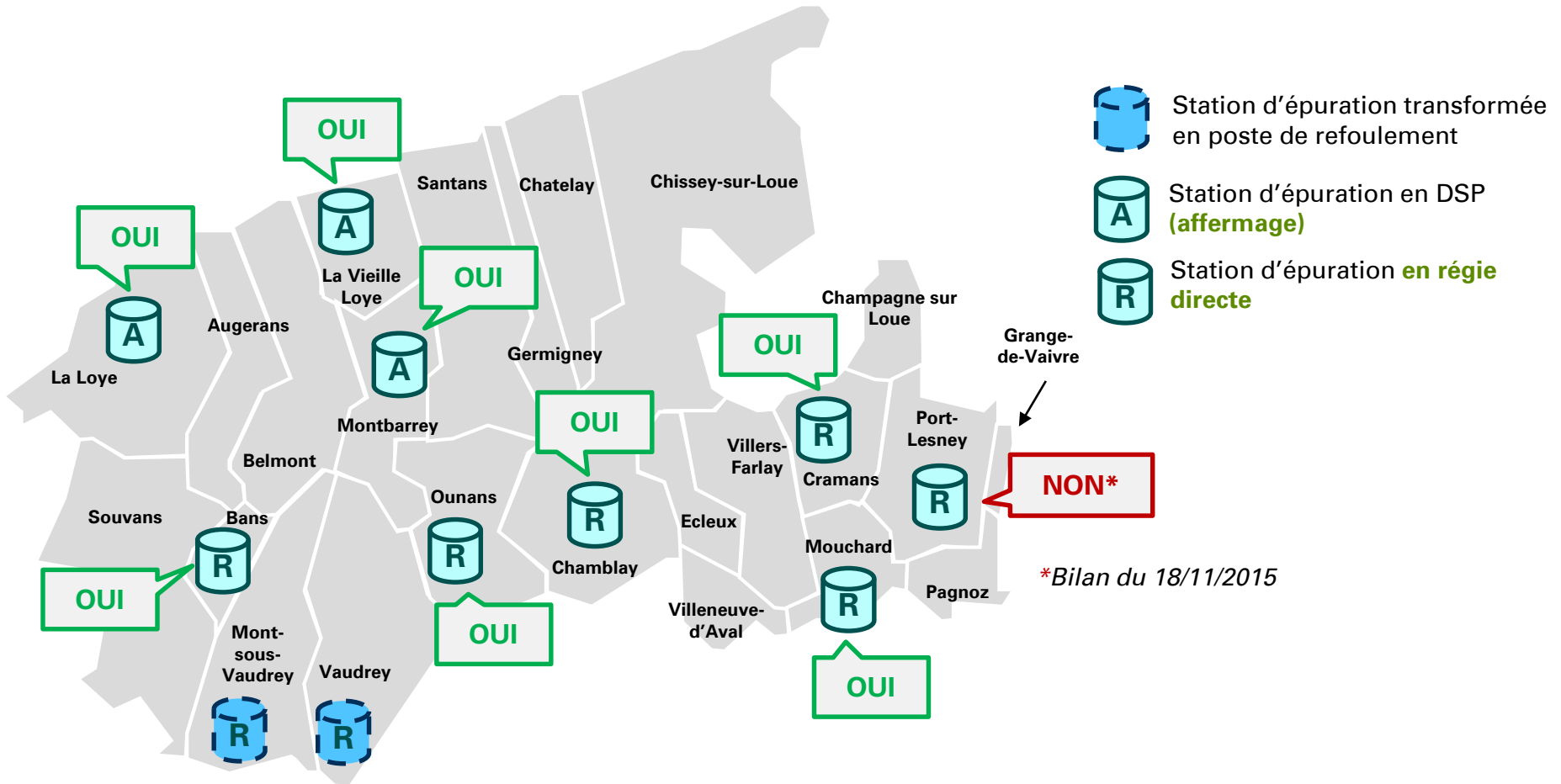
Caractéristiques des stations d'épuration : nombre de « bilan 24H » par station d'épuration



Source : RPQS 2015

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC) Prescription de rejet et performances

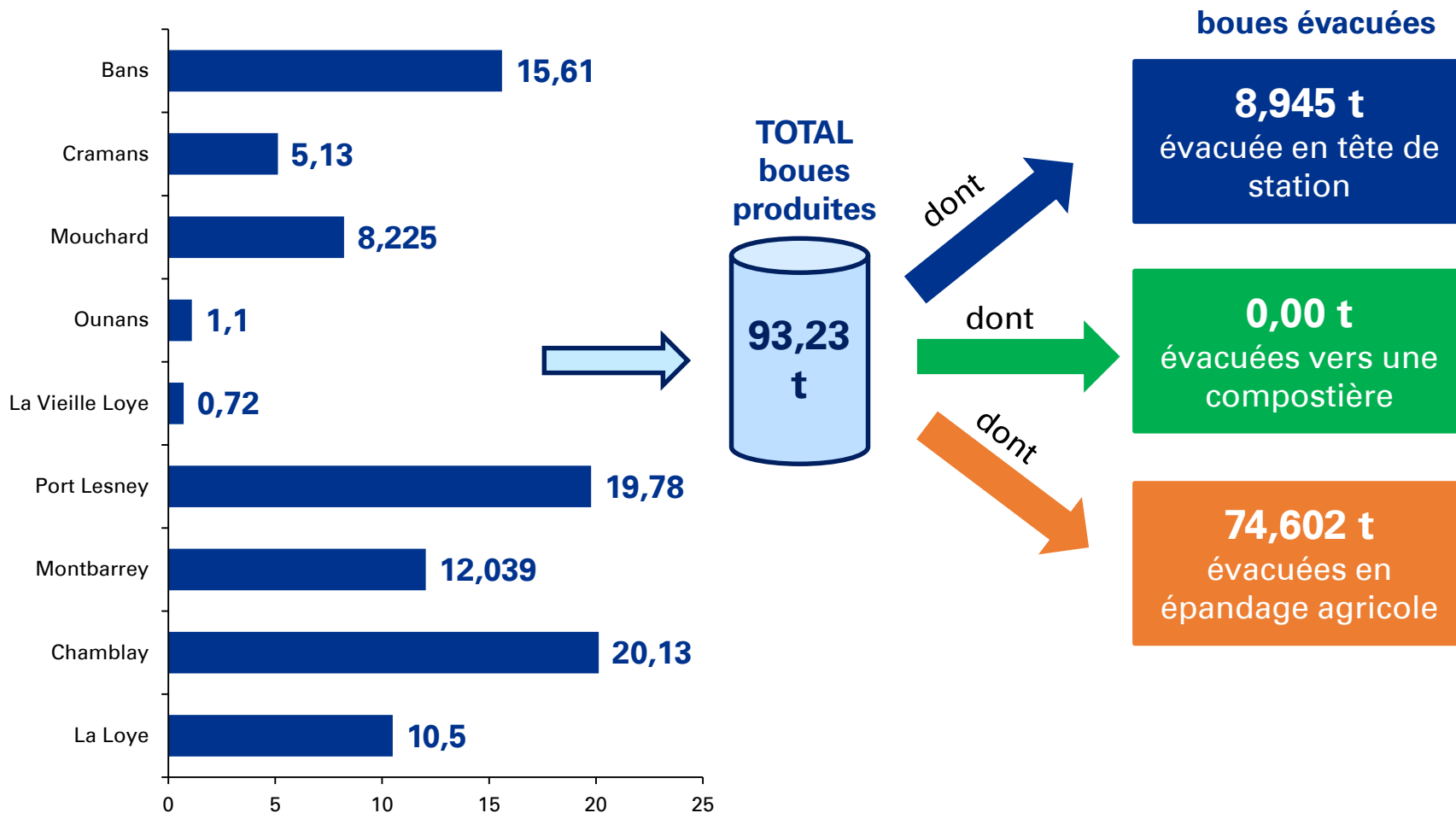
Caractéristiques des stations d'épuration : conformité des stations d'épuration



Source : RPQS 2015

2.1.3 Le traitement des eaux usées (AC) Prescription de rejet et performances

→ **Caractéristiques des stations d'épuration : boues produites (t de matières sèches) par station d'épuration en 2015**



Source : RPQS 2015

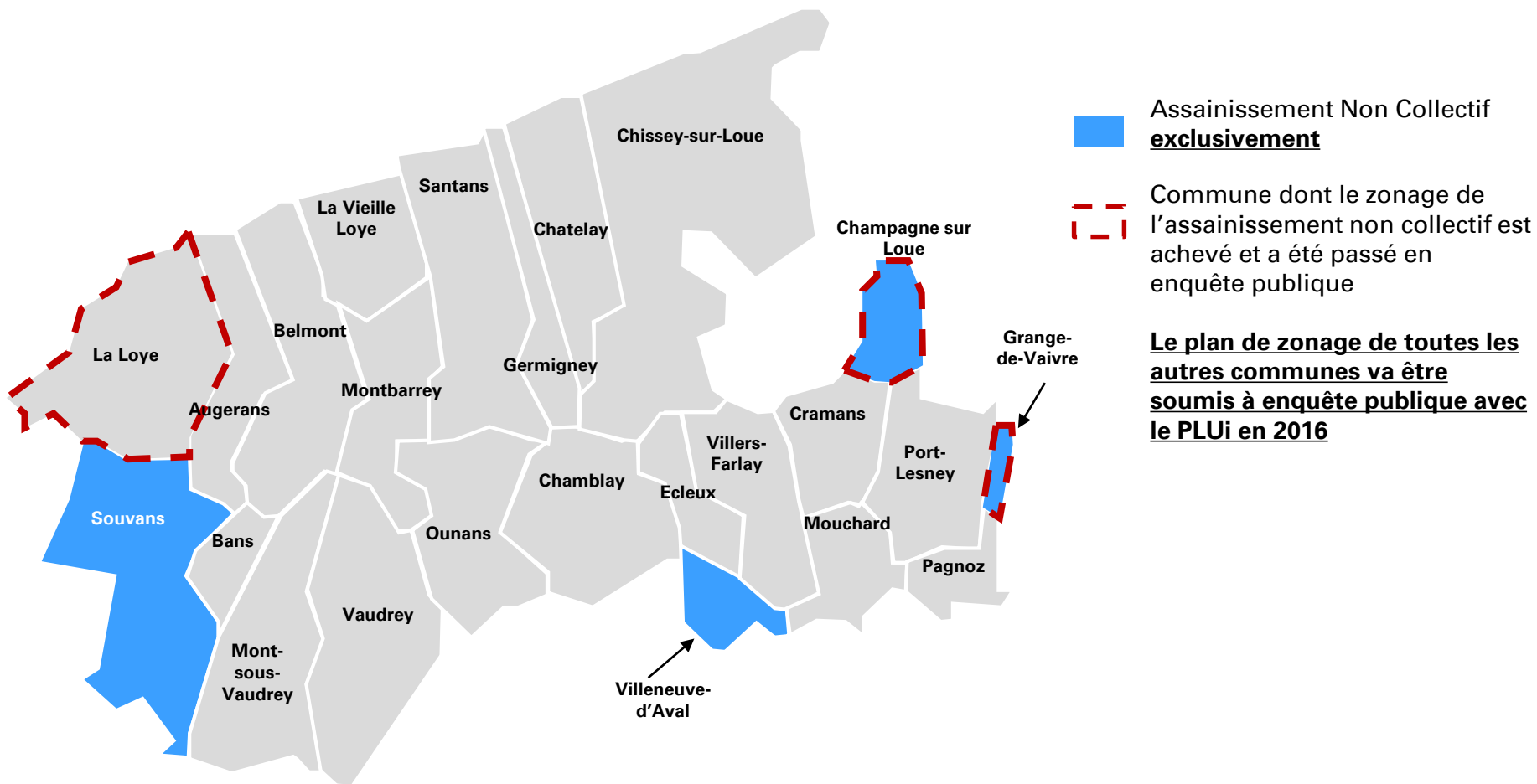


2.2 L'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le territoire de la CCVA

2.2 L'Assainissement Non Collectif (ANC) Organisation de l'ANC

- Sur le territoire, l'ANC est **géré par la CCVA en régie directe (assujetti à TVA)**.
- En 2014, la population desservie sur le territoire de la CCVA est d'environ 2 400 habitants pour un total de **580 installations**.
- La CCVA utilise pour cette compétence **deux agents intercommunaux (0,2 ETP)**.
- Ce service assure :
 - Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées
 - Le diagnostic et le contrôle (tous les 4 ans) de bon fonctionnement des installations existantes.

2.2 L'Assainissement Non Collectif (ANC) Organisation de l'ANC



Source : RPOS 2015

Descriptif des actions menées en 2014

	2014	2015
Contrôle de conception d'installation nouvelle	7	4
Contrôle de conception d'installation réhabilitée	31	24
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	1	1
Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	12	24
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	8	18
TOTAL	59	71

Evolution des tarifs

Date de délibération	Descriptif
16/12/2008	Contrôle de conception, exécution, réalisation d'installation neuve ou réhabilitée : 160 € HT Diagnostic d'installation existante : 80 € HT Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 80 € HT
18/05/2010	Contrôle de conception et d'implantation d'installation neuve ou réhabilitée : 80 € HT Contrôle d'exécution d'installation neuve ou réhabilitée : 80 € HT

Source : RPOS 2014 et 2015



3. Les tarifs appliqués pour l'AC et l'EP sur le territoire de la CCVA



3.1 Les tarifs appliqués pour l'EP sur le territoire de la CCVA

3.1 Les tarifs appliqués pour l'EP sur le territoire de la CCVA

Tarifs appliqués de l'EP en € HT/m³ ou nets de TVA sur la base d'une facture de 120 m³ (hors redevance de pollution domestique*)

	SIAEPA la Biche	SIEAVA	SIE Bel Air	SM de Nevy/ Souvans	SIE Arbois/ Poligny	L'interco M/V/B	SIE la Vache	Cramans	Champagne sur Loue	Grange de Vaivre
	2016	2016	2016	2016	2015	2016	2016	2016	2016	2016
Part Délégitaire (assujetti à TVA)										
Abonnement (€ HT)	50,10	42,76	45,16	52,86	30,32					
Consommation (€ HT / m ³)	0,4509 ≤ 20 m ³ 0,7665 > 20 m ³	1,5274 ≤ 20 m ³ 0,3788 > 20 m ³	1,157	1,9277 ≤ 20 m ³ 0,2561 > 20 m ³	1,515 ≤ 20 m ³ 0,266 > 20 m ³					
Part Syndicat (assujetti à TVA)						Part commune (non assujetti à TVA)				
Abonnement (€ HT)	21,60	28,00	65,00	30,00	38,12	45,00	85,00	48,00	40,00	22,00
Consommation (€ HT / m ³)	0,17	0,50	0,40	0,55	0,752	1,40	1,35	0,45	1,38	1,05 ≤ 500 m ³ 1,00 > 500 m ³
Total pour 120 m ³ (€ HT)	177,8	199,2	297,0	213,0	215,6	213,0	247,0	102,0	205,6	148,0
Total en € HT / m ³	1,48	1,66	2,48	1,78	1,80	1,78**	2,06	0,85	1,71	1,23

* Redevance de pollution domestique reversée à l'Agence de l'eau

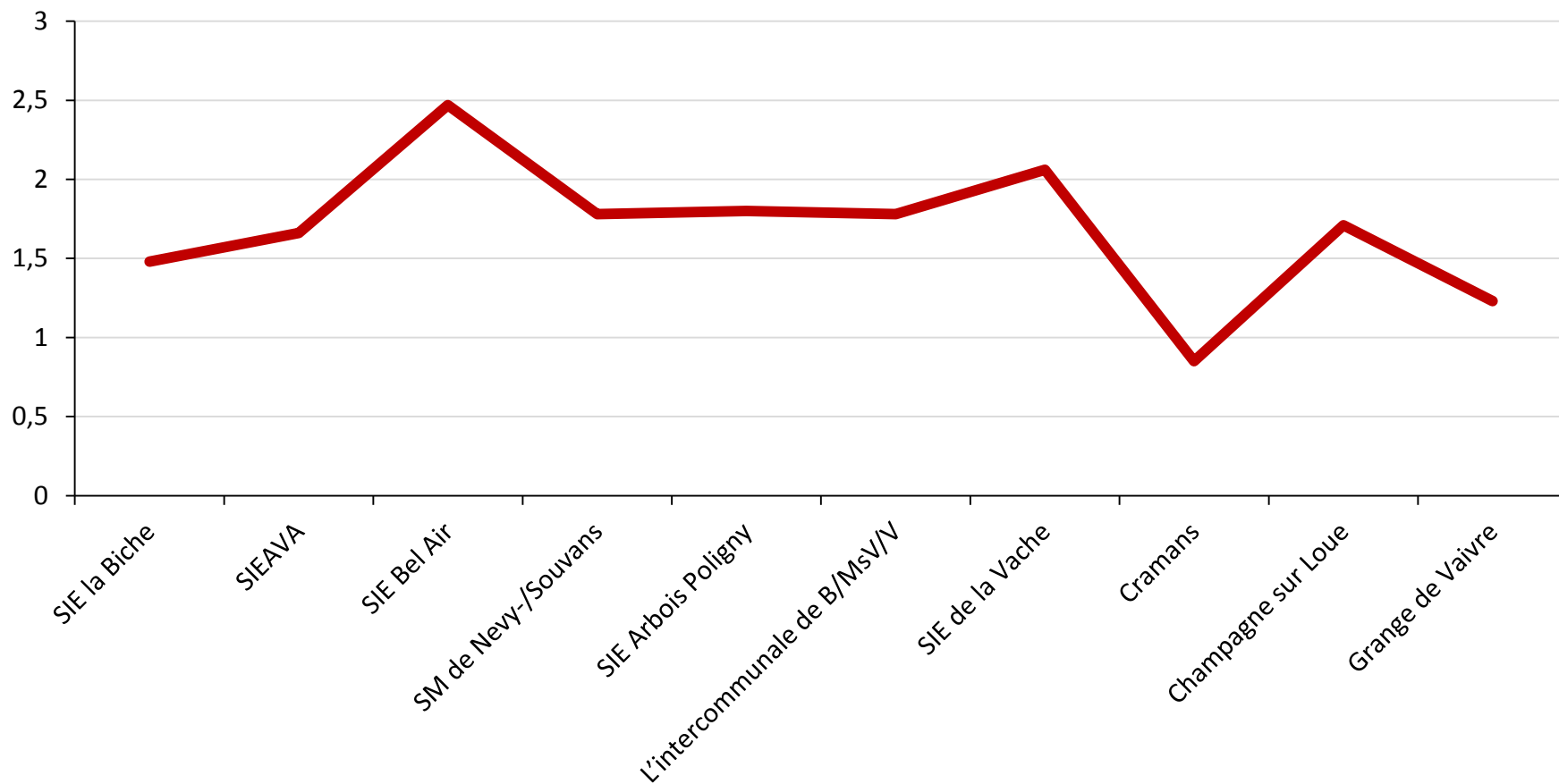
**Le syndicat a mis en place une redevance forfaitaire : si l'abonné consomme moins de 10 m³, il sera tout de même acquitté d'une facture sur 10 m³.

Sources : RPQS 2014, RAD 2014, délibérations 2016

3.1 Les tarifs appliqués pour l'EP sur le territoire de la CCVA

Tarifs appliqués de l'EP en € HT/m³ ou nets de TVA sur la base d'une facture de 120 m³ (hors redevance de pollution domestique*)

Tarifs appliqués (€ HT/m³ ou nets de TVA)



* Redevance de pollution domestique reversée à l'Agence de l'eau

Sources : RPQS 2014, RAD 2014, délibérations 2016



3.2 Les tarifs appliqués pour l'AC sur le territoire de la CCVA

3.2 Les tarifs appliqués pour l'AC sur le territoire de la CCVA

Tarifs appliqués de l'AC en € HT/m³ ou nets de TVA

sur la base d'une facture de 120 m³ (hors redevance de modernisation des réseaux de collecte*)

	SIAEPA la Biche	SIEAVA	Cramans	Mouchard	Pagnoz	Ounans	Port Lesney	Vaudrey	Bans	Mont sous Vaudrey
	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2015	2016	2016	2016
Part Déléataire (assujetti à TVA)										
Abonnement (€ HT)	15,00	80,94								
Consommation (€ HT / m ³)	0,165	0,709								
Part Syndicat (assujetti à TVA) Part commune (non assujetti à TVA)										
Abonnement (€ HT)	66,00	31,00	/	20,00	30,00	17,00	14,00	10,00	Pas de redevance	/
Consommation (€ HT / m ³)	0,55	0,47	0,16	0,31	0,50	0,22	0,90	0,25	Pas de redevance	0,65
Part CCVA (assujetti à TVA)										
Abonnement (€ HT)	30,00	/	33,00**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Consommation (€ HT / m ³)	1,15 €	0,87 €	1,28**	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15
Total pour 120 m ³ (€ HT)	334,8	357,8		225,2	258,0	211,4	290,0	208,0	168,0	246,0
Total en €HT /m ³	2,79	2,98	1,72**	1,88	2,15	1,76	2,41	1,73	1,40	2,05

* La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau (montant de 0,15 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2014, 0,155 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2015 et 0,16 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2016)

** La commune de Cramans perçoit la redevance et la reverse à la CCVA en augmentant la part de 10% (correspondant au taux de TVA)

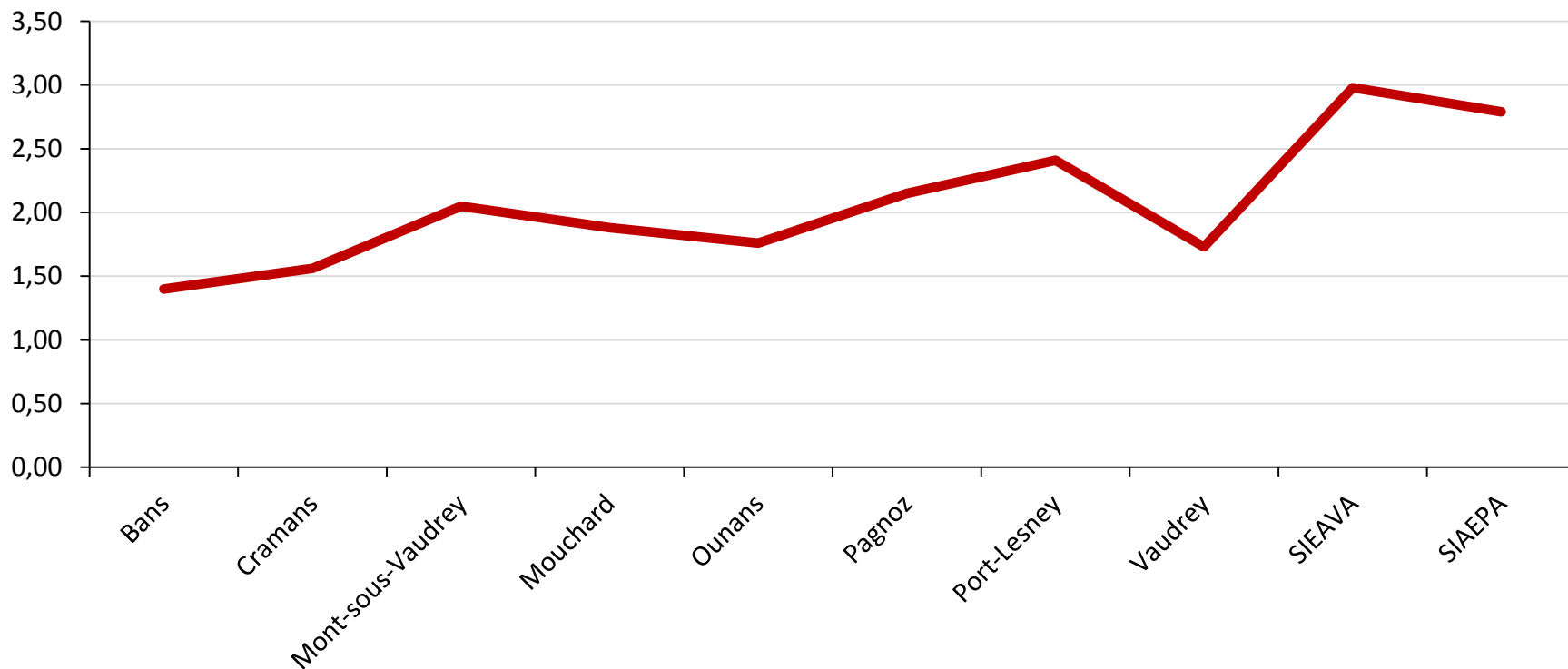
Sources : RPOS 2014, RAD 2014, délibérations 2016

3.2 Les tarifs appliqués pour l'AC sur le territoire de la CCVA

Tarifs appliqués de l'AC en € HT/m³ ou nets de TVA

sur la base d'une facture de 120 m³ (hors redevance de modernisation des réseaux de collecte*)

Tarifs appliqués (€ HT/m³ ou nets de TVA)



*La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau (montant de 0,15 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2014, 0,155 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2015 et 0,16 € HT/m³ au 1^{er} janvier 2016)

Sources : RPQS 2014, RAD 2014



Contact

Jean-Michel Cochet
KPMG Secteur public

Tél. : 03 71 87 90 08

jmcochet@kpmg.fr

www.kpmg.fr

kpmg.fr



© 2016 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. **[Imprimé en France] [A usage interne].**

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.